



Parks
Canada

Parcs
Canada

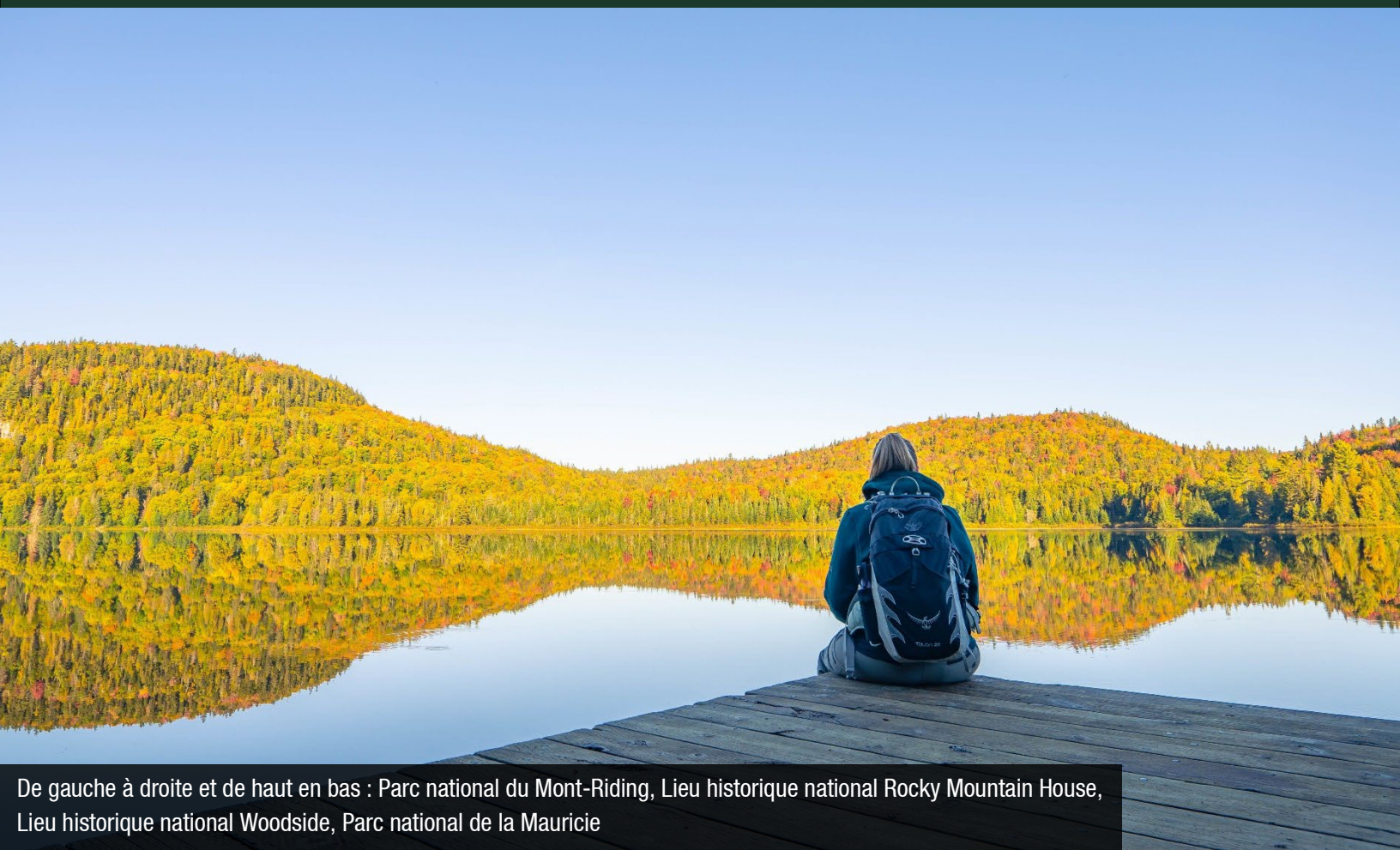
Canada



Parcs Canada

Cahier de transition ministériel

Mai 2025



De gauche à droite et de haut en bas : Parc national du Mont-Riding, Lieu historique national Rocky Mountain House, Lieu historique national Woodside, Parc national de la Mauricie

Table des matières

Présentation de Parcs Canada	3
Responsabilités du ministre.....	5
Responsabilités du président et directeur général	6
Mandat et cadre législatif.....	8
Organigramme	15
Organigramme de Parcs Canada	15
Aperçu des Ressources humaines	25
Aperçu financier.....	27
Les directions générales de Parcs Canada	33
Opérations	33
Programmes	34
Services internes	38
Fonctions essentielles de Parcs Canada :	
protéger, présenter et rapprocher.....	41
Rapprocher les visiteurs de la culture et de l'identité canadiennes	41
Conservation environnementale	43
Conservation du patrimoine culturel.....	46
Collaboration avec les peuples autochtones.....	48
Gestion des urgences.....	51
Gestion des actifs et des infrastructures	55
ANNEXE A : Portraits provinciaux et territoriaux	59
ANNEXE B : Principaux intervenants et partenaires	85
ANNEXE C : Médias et canaux numériques.....	86
ANNEXE D : Parcs urbains nationaux	88

Présentation de Parcs Canada

Le Canada est reconnu pour ses paysages époustouflants, sa riche diversité culturelle et ses importantes réalisations historiques. Parcs Canada administre l'un des plus beaux et des plus vastes réseaux de lieux naturels et historiques protégés du monde. Ces lieux sont une source de fierté collective pour toute la population canadienne. L'engagement de Parcs Canada envers les Canadiens et les Canadiennes consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Dans tout le pays, une équipe d'employés et d'employées dévoués s'acquitte de ce mandat.

D'abord constitué d'un regroupement de parcs situés dans les montagnes Rocheuses, Parcs Canada est progressivement devenu un réseau national qui soutient le tourisme et la croissance économique, tout en assurant la conservation du patrimoine. Parcs Canada est actuellement responsable de la gestion de 171 lieux historiques nationaux, de 9 canaux patrimoniaux, de 48 parcs nationaux, de cinq aires marines nationales de conservation et d'un parc urbain national. Le nombre d'aires protégées devrait s'accroître avec la création d'un nouveau parc urbain à Windsor, en Ontario, en 2025, et d'une nouvelle réserve d'aire marine nationale de conservation, sur la côte centrale de la Colombie-Britannique, qui suivra.

Parcs Canada administre des terres, des eaux et des glaces dont les peuples autochtones sont les intendants depuis des temps immémoriaux. Parcs Canada collabore étroitement avec plus de 300 communautés autochtones au pays en s'efforçant, en particulier, d'honorer et de soutenir l'intendance autochtone des territoires traditionnels et des terres visées par des traités.

Parcs Canada protège et met en valeur environ 450 000 kilomètres carrés de terres, ce qui en fait le plus grand propriétaire de terres fédérales et le troisième gestionnaire de biens fédéraux au sein du gouvernement du Canada. Parcs Canada s'engage également à rapprocher les Canadiens et les Canadiennes en jouant un rôle essentiel dans les économies locales des 600 collectivités adjacentes aux lieux protégés qu'il administre. Parcs Canada a

ainsi une incidence positive sur l'économie canadienne en accueillant chaque année environ 24 millions de visiteurs de plus de cent pays et en représentant l'identité culturelle du Canada.

D'un océan à l'autre, les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont une source de fierté pour la population canadienne. Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens et des Canadiennes, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.

Le cahier de transition ministériel qui suit présente le mandat et la charte de Parcs Canada, les responsabilités du ministre, le cadre législatif, la structure organisationnelle de l'organisme, un aperçu financier ainsi que les faits saillants du travail extraordinaire accompli dans tout le pays.



Responsabilités du ministre

En votre qualité de ministre, vous avez la responsabilité d'exercer des pouvoirs, fonctions et attributions en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

En tant que ministre, vous avez le pouvoir exclusif de faire des désignations patrimoniales, d'établir des aires protégées et de recommander des nominations par le gouverneur en conseil. Bon nombre de vos autres pouvoirs et fonctions peuvent être exercés par un représentant compétent de Parcs Canada.

En votre qualité de ministre, vous devez rendre des comptes au Parlement par l'entremise du plan ministériel, du rapport sur les résultats ministériels et d'autres rapports exigés par les politiques et les lois.

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige une reddition de comptes importante au Parlement :

- Le rapport sur l'état des lieux naturels et culturels du Canada doit être déposé par le ministre au moins une fois tous les cinq ans.
- Les plans directeurs pour tous les lieux patrimoniaux doivent être examinés tous les dix ans et les modifications qui y sont apportées doivent être déposés au Parlement.

Cette loi exige que vous convoquiez une table ronde du ministre sur Parcs Canada tous les deux ans :

- Rencontre avec les intervenants et le public, suivie d'un délai de 180 jours pour répondre aux recommandations.
- Les plus récentes séances de la Table ronde du ministre sur Parcs Canada ont eu lieu en février 2025.
- La réponse du ministre aux consultations de 2025 devrait être publiée d'ici août 2025, pour respecter les délais prescrits de 180 jours après les consultations de la Table ronde.

Responsabilités du président et directeur général

« Le directeur général est le premier dirigeant de l'Agence; sous la direction du ministre, il est chargé de la gestion de l'Agence et de tout ce qui s'y rattache. » (Paragraphe 12(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*).

Le président et directeur général de Parcs Canada a le rang et tous les pouvoirs d'un administrateur général d'un ministère, en plus des pouvoirs suivants en vertu de la *Loi* :

- désignation de gardes de parc chargés d'appliquer les lois et les règlements liés à Parcs Canada;
- établissement d'une charte pour Parcs Canada qui énonce ses valeurs et ses principes directeurs.

Comme Parcs Canada est une agence, le directeur général de Parcs Canada dispose d'une grande souplesse dans l'exercice de ses pouvoirs en matière de gestion des ressources humaines; cependant, le contexte opérationnel est souvent dicté par les engagements et les priorités pangouvernementaux établis par le greffier du Conseil privé ou les organismes centraux.

La *Loi* confère au directeur général des pouvoirs exclusifs en matière de gestion des employés et des ressources humaines :

- nommer, mettre en disponibilité ou licencier les employés de l'Agence;
- élaborer des normes, des procédures et des processus régissant la dotation en personnel, notamment la nomination, la mise en disponibilité ou le licenciement autre que celui qui est motivé;
- déterminer l'organisation de l'Agence et la classification des postes au sein de celle-ci;

- fixer les conditions d'emploi, y compris en ce qui concerne le licenciement motivé, des employés ainsi que leur assigner des tâches;
- régler les autres questions dans la mesure où le directeur général l'estime nécessaire pour la bonne gestion des ressources humaines à l'Agence.

Mandat et cadre législatif

Parcs Canada a pour mandat de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et d'en favoriser la connaissance, l'appréciation et l'utilisation par le public, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

En tant que ministre, vous avez la responsabilité d'exercer des pouvoirs, fonctions et attributions en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. Vous supervisez ainsi le cadre législatif de la gestion des aires protégées du Canada, qui se compose de plusieurs lois et règlements.

Loi sur l'Agence Parcs Canada, 1998

Cette loi donne à Parcs Canada le statut d'agence distincte relevant du ministre responsable de Parcs Canada et lui confère le vaste mandat d'assurer la protection et la mise en valeur des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des aires marines nationales de conservation et d'autres lieux patrimoniaux du Canada, pour les générations d'aujourd'hui et de demain. Elle impose des obligations de surveillance et de production de rapports au ministre et confie à Parcs Canada des pouvoirs en matière de ressources humaines et de questions financières ainsi que de vastes pouvoirs de passation de marché et d'acquisition et d'aliénation de biens.



Loi sur les parcs nationaux du Canada, 2000

Cette loi prévoit que le ministre est responsable de l'administration, de la gestion et du contrôle des parcs nationaux et que le maintien et la restauration de l'intégrité écologique doivent être la priorité absolue en ce qui a trait à la gestion des parcs. Un plan directeur doit être déposé au Parlement dans les cinq ans suivant l'établissement d'un parc et faire l'objet d'une révision tous les 10 ans. Le pouvoir de réglementation accordé vise une vaste gamme d'aspects liés à la gestion des parcs. À l'heure actuelle, il y a 27 règlements en vigueur en vertu de la *Loi*.

Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada, 2002

Cette loi établit les aires marines nationales de conservation qui visent à protéger et à conserver de manière durable des aires marines représentatives pour les générations d'aujourd'hui et de demain. En vertu de la *Loi*, le ministre est responsable de l'administration, de la gestion et du contrôle des aires marines nationales de conservation en ce qui concerne les aspects ne relevant pas d'autres ministres fédéraux, et de l'administration des terres publiques qui s'y trouvent. Un plan directeur doit être déposé au Parlement dans les cinq ans suivant l'établissement d'une aire marine nationale de conservation et faire l'objet d'une révision tous les 10 ans. Un comité consultatif de gestion doit être formé pour donner son avis sur les plans directeurs, et certains aspects doivent être convenus avec le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Transports.

Loi sur les lieux et monuments historiques, 1985

Cette loi établit officiellement la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), et prévoit la commémoration des lieux, des personnages et des événements historiques nationaux. La CLMHC a pour mandat de conseiller le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministre responsable de Parcs Canada, sur la commémoration des aspects de l'histoire du Canada revêtant une importance nationale. Après l'évaluation par la CLMHC et sur sa recommandation, le ministre peut déclarer qu'un lieu, un événement ou un personnage revêt

une importance historique nationale et peut en recommander la commémoration par l'installation d'une plaque ou par une autre manière appropriée. Les membres de la Commission sont nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre.

Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, 1997

Cette loi établit le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent conformément à une entente avec le gouvernement du Québec et assure la protection du parc tout en favorisant son usage à des fins éducatives, récréatives et scientifiques. Les ministres fédéraux et provinciaux sont responsables de l'administration, de la gestion et du contrôle du parc marin et doivent déposer devant le Parlement fédéral et l'Assemblée nationale du Québec un plan directeur qui sera révisé tous les sept ans. Un comité de coordination formule des recommandations au ministre fédéral et au ministre québécois sur la mise en œuvre du plan directeur. Un autre comité assure l'harmonisation des activités et programmes fédéraux et provinciaux.



Loi sur le parc urbain national de la Rouge, 2015

Cette loi établit le seul parc urbain national du Canada, soit le parc urbain national de la Rouge, qui constitue la plus récente catégorie d'aires protégées gérées par Parcs Canada. La *Loi* prévoit la protection du parc et favorise l'intégrité écologique, la culture et l'agriculture tout en respectant l'infrastructure urbaine dont a besoin la plus grande région métropolitaine du Canada. Le ministre est responsable de l'administration, de la gestion et du contrôle du parc urbain national ainsi que de l'administration des terres domaniales du parc. Le plan directeur du parc a été déposé au Parlement en 2018 et doit être révisé tous les dix ans.

Autres lois importantes

Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, 1985

Cette loi prévoit la désignation de gares ferroviaires patrimoniales et exige l'approbation du gouverneur en conseil pour toute modification ou démolition ou encore tout transfert de propriété d'une gare ferroviaire patrimoniale. La *Loi* prévoit que les gares admissibles doivent être évaluées par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, qui conseille ensuite le ministre responsable de Parcs Canada relativement au mérite de la désignation du bâtiment. La *Loi* prévoit aussi un processus d'étude et d'approbation des changements proposés aux gares ferroviaires patrimoniales. Un règlement régit la façon dont les avis et les demandes doivent être présentés par un propriétaire qui souhaite enlever, démolir, modifier, vendre, céder ou transférer une gare ferroviaire patrimoniale.

Loi sur la protection des phares patrimoniaux, 2008

Cette loi prévoit la désignation de phares patrimoniaux appartenant au gouvernement fédéral, assure la protection du caractère patrimonial des phares désignés en empêchant leur modification ou aliénation non autorisée et exige qu'ils soient entretenus ou modifiés en respectant les normes de conservation établies. En vertu de la *Loi*, le ministre peut accorder la désignation patrimoniale à un phare proposé, en tenant compte des conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Loi sur la maison Laurier, 1952

Cette loi confère à Parcs Canada la responsabilité de l'administration de la propriété et du contenu du lieu historique national de la Maison Wilfrid-Laurier et des fonds du Compte de fiducie Mackenzie King, conformément aux dernières volontés du défunt et très honorable William Lyon Mackenzie King.

Loi sur le cimetière national du Canada, 2009

Cette loi accorde une reconnaissance honorifique de cimetière national du Canada au cimetière Beechwood, situé à Ottawa, en Ontario.

Loi sur les espèces en péril, 2002

Le ministre de l'Environnement est le principal responsable de l'administration de cette loi, en collaboration avec le ministre des Pêches et des Océans et le ministre responsable de Parcs Canada. Parcs Canada est responsable de la protection des espèces en péril, de leur résidence et de leur habitat essentiel sur les terres et dans les eaux qu'il gère. Cette responsabilité comprend l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et de stratégies de rétablissement ainsi que la mise en œuvre d'une protection juridique de l'habitat essentiel.

Loi sur le ministère des Transports, 1985

Cette loi confère les pouvoirs de réglementation pour le *Règlement sur les canaux historiques* et le *Règlement sur les canaux*. Ces règlements régissent la gestion, l'entretien, l'utilisation et la protection des neuf canaux patrimoniaux administrés par Parcs Canada et confèrent les pouvoirs nécessaires pour y contrôler diverses activités terrestres et aquatiques ainsi que la navigation. Ces neuf canaux patrimoniaux sont le canal de St. Peters, en Nouvelle-Écosse; les canaux de Saint-Ours, de Chambly, de Carillon, de Sainte-Anne-de-Bellevue et de Lachine, au Québec; ainsi que les canaux Rideau et de Sault Ste. Marie et la voie navigable Trent-Severn, en Ontario. La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* confirme la responsabilité de Parcs Canada quant à l'administration et à l'application du *Règlement sur les canaux historiques*.

Loi sur les frais de service, 2017

La *Loi sur les frais de service*, qui relève du président du Conseil du Trésor, établit les exigences relatives à tous les nouveaux frais fixés par une autorité réglementaire et à tout changement apporté à ces derniers. Elle établit également des exigences en matière de rapports et des normes de service. La majorité des tarifs établis par Parcs Canada sont assujettis aux exigences de cette loi.

La *Loi sur les frais de service*, qui remplace la *Loi sur les frais d'utilisation* de 2004, vise à améliorer la cohérence dans l'établissement des frais et à renforcer les mesures de récupération des coûts liés aux frais, s'il y a lieu. Une disposition clé de cette loi est l'établissement d'augmentations obligatoires des frais de service en fonction de l'indice des prix à la consommation comme mécanisme d'ajustement des prix par défaut. La mise en œuvre est menée par le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Bureau du contrôleur général du Canada.

Loi sur l'évaluation d'impact, 2019

L'évaluation d'impact constitue un outil de planification de projet clé qui aide Parcs Canada dans la réalisation de son mandat. La *Loi* exige que Parcs Canada mène des évaluations d'impact sur les projets réalisés sur les terres qu'il administre. Elle permet également à Parcs Canada de participer à des évaluations de projets prévus hors des lieux patrimoniaux protégés, qui pourraient avoir une incidence sur ces derniers. La *Loi* s'applique principalement aux provinces. D'autres textes législatifs définissent les exigences en matière d'évaluation d'impact dans les territoires. La *Loi sur l'évaluation d'impact*, qui remplace la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, offre à Parcs Canada des orientations claires quant à la mise en œuvre des évaluations d'impact, y compris une nouvelle obligation d'afficher des avis de projet sur Internet.

Loi sur les contraventions, 1992

Cette loi est utilisée pour traiter les violations de lois fédérales mineures au moyen d'un système de constats d'infraction plutôt qu'au moyen d'accusations criminelles. Les infractions à la réglementation aux termes des lois régissant Parcs Canada sont désignées comme des contraventions en vertu de cette loi.

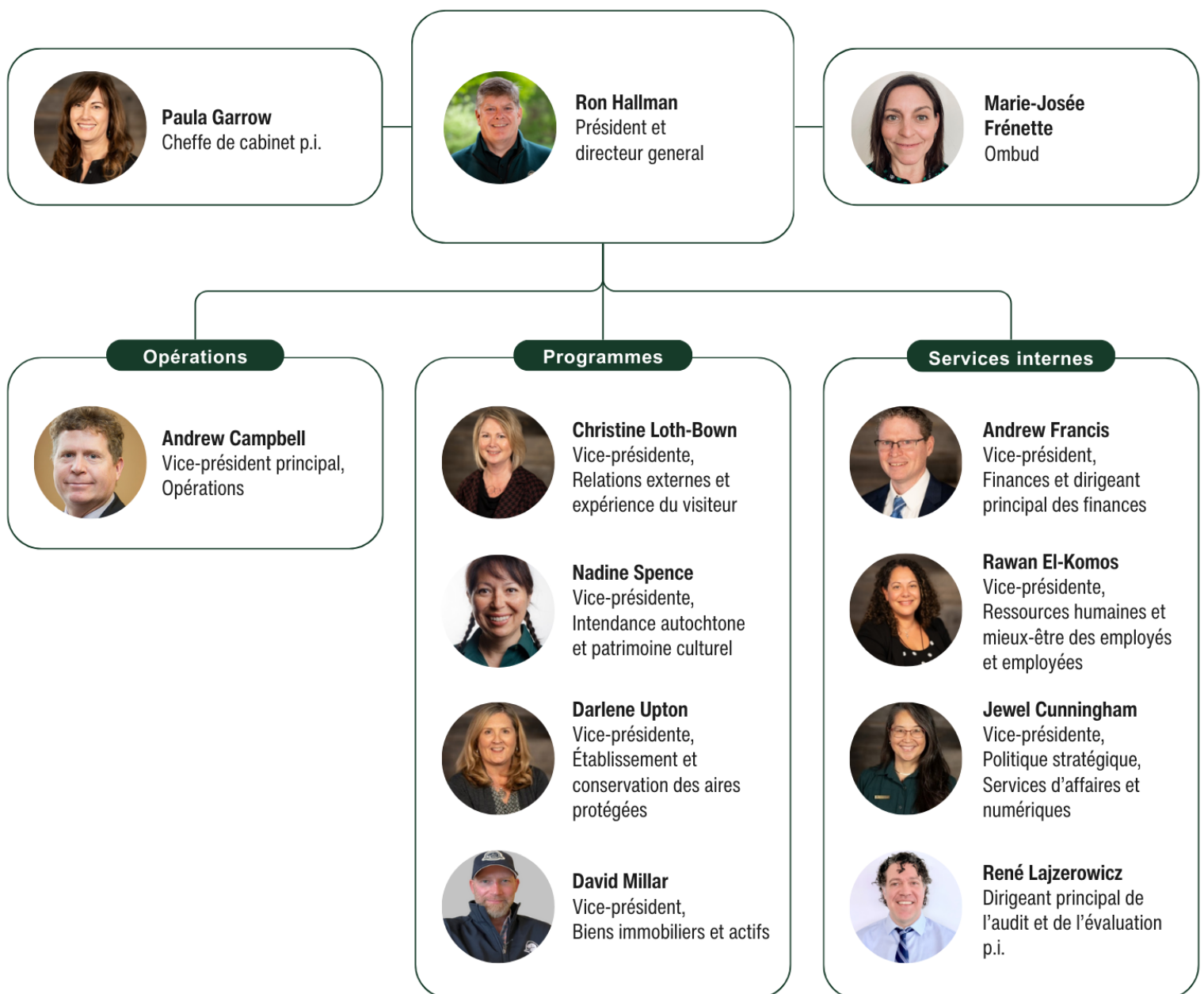
Loi sur les pénalités administratives en matière d'environnement, 2010

Cette loi établit un régime de pénalités administratives pour l'application des lois environnementales prévues, y compris la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, la *Loi sur le parc urbain national de la Rouge* et la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Les violations en vertu de la *Loi* sont traitées dans le cadre d'un processus du tribunal, et les sommes perçues en paiement des pénalités infligées sont portées au crédit du Fonds pour dommages à l'environnement.

Organigramme

Parcs Canada est dirigé par un président et directeur général, qui, sous la direction du ministre, assure le contrôle et la gestion de l'Organisation et de toutes les questions qui s'y rattachent. Il est appuyé par une équipe de la haute direction.

Organigramme de Parcs Canada





Ron Hallman – Président et directeur général

Ron Hallman a été nommé président et directeur général de Parcs Canada le 28 août 2019.

Avant d’occuper ces fonctions, Ron a été président de l’Agence canadienne d’évaluation environnementale de 2013 à 2019 et sous-ministre adjoint principal des opérations régionales à Affaires autochtones et du Nord Canada de 2011 à 2013.

Par le passé, Ron a occupé plusieurs postes à Parcs Canada, dont ceux de vice-président de l’Établissement et de la Conservation des aires protégées, de juin 2009 à août 2011; de directeur exécutif des parcs des montagnes, de mars 2006 à juin 2009; et de chef de cabinet et secrétaire général de Parcs Canada, de décembre 2003 à mars 2006. Il a également agi comme conseiller principal auprès du sous-ministre du Patrimoine canadien d’octobre 2002 à décembre 2003.

Avant de se joindre à la fonction publique professionnelle du Canada, Ron a été conseiller principal en politiques, puis chef de cabinet du ministre de l’Environnement, adjoint spécial principal du ministre du Patrimoine canadien et adjoint exécutif de l’honorable Dan Hays, sénateur (Calgary). Auparavant, il avait travaillé dans le secteur des soins de santé comme phlébotomiste et moniteur en phlébotomie au département de médecine de laboratoire du Foothills Hospital de Calgary, en Alberta.

Ron est titulaire d’un baccalauréat en économie et d’une maîtrise en sciences politiques avec une spécialisation en politique environnementale canadienne, tous deux obtenus de l’Université de Calgary. Il est membre honoraire de la Société géographique royale du Canada, membre (international) de The Explorers Club, membre du conseil du Centre des arts et de la créativité de Banff, membre du conseil de direction de l’école des politiques publiques de l’Université de Calgary et président du conseil d’administration national de l’Institut d’administration publique du Canada (IAPC).

Ron est né à New Westminster, en Colombie-Britannique, et a grandi en Colombie-Britannique et en Alberta. Il est marié et père de deux filles.



Andrew Campbell – Vice-président principal, Opérations

Andrew Campbell est vice-président principal des Opérations depuis le 16 décembre 2019. Avant cette nomination, il a été sous-ministre adjoint principal du secteur Sport, événements majeurs, commémorations et affaires du portefeuille au ministère du Patrimoine canadien à partir de février 2018. Auparavant, Andrew était Directeur exécutif principal du Secrétariat fédéral Canada 150 au ministère du Patrimoine canadien, poste qu'il a assumé en octobre 2014.

Au cours d'une période précédente de sa carrière dans la fonction publique (de 1999 à 2014), Andrew a occupé les postes de vice-président des relations externes et de l'expérience du visiteur, de dirigeant principal des ressources humaines et de dirigeant principal de l'information. Avant de se joindre à Parcs Canada, Andrew a travaillé à Agriculture et Agroalimentaire Canada et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans les domaines de l'informatique et des ressources humaines.

Andrew est détenteur d'un baccalauréat en arts de l'Université McMaster et d'une maîtrise en Administration des affaires de l'Université Concordia.

Andrew adore se rendre au travail à vélo et utilise fréquemment le Canal en patinant ou en pagayant. [REDACTED]
[REDACTED]



Christine Loth-Bown – Vice-présidente, Relations externes et Expérience du visiteur

Christine Loth-Bown s'est jointe à Parcs Canada en février 2020 en tant que vice-présidente de la Direction générale des affaires autochtones et du patrimoine culturel. En février 2023, elle a accepté le rôle de vice-présidente de la Direction générale des relations externes et de l'expérience du visiteur.

Christine a occupé des postes de direction à Pêches et Océans Canada, à la Commission canadienne du tourisme, à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et à Parcs Canada. Elle a occupé des postes de haute direction liés à l'élaboration d'initiatives politiques stratégiques, à des cadres de planification d'entreprise, à l'élaboration des lois, aux communications et à la consultation des intervenants.

La carrière distinguée de Christine comprend l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes au niveau fédéral, domaine dans lequel elle possède plus de 29 années d'expérience. Elle apporte son expérience et son expertise considérables dans des domaines tels que la planification stratégique, la communication et l'engagement des parties prenantes, la protection et la conservation de l'environnement, l'évaluation d'impact, ainsi que la protection et la promotion du patrimoine culturel.

Christine est titulaire d'une maîtrise en études canadiennes de l'Université Carleton, avec une spécialisation en études autochtones, et d'un baccalauréat ès arts (avec distinction) en études canadiennes et en sciences politiques du Collège Glendon de l'Université York, à Toronto. Elle aime parcourir les sentiers et les voies navigables avec son mari et son fils.



Nadine Spence – Vice-présidente, Intendance autochtone et Patrimoine culturel

Nadine Spence est un membre de la Première Nation Ahousaht, qui fait partie de la grande tribu Nuu-chah-nulth sur la côte ouest de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. Depuis 2001, Nadine a travaillé pour Parcs Canada à divers titres. Dans son rôle actuel de vice-présidente de l'intendance autochtone et du Patrimoine culturel, elle est responsable de la direction des politiques et des programmes nationaux liés à la relation de Parcs Canada avec les partenaires du patrimoine autochtone et culturel.

Sa carrière à Parcs Canada lui a permis d'unir sa vocation à sa culture. Sa passion consiste à promouvoir la conservation de manière à soutenir l'avancement des systèmes de connaissances autochtones et le leadership autochtone dans le domaine de la conservation et de la gestion des aires patrimoniales protégées, ainsi que de l'indivisibilité de la nature et de la culture. En tant que voix autochtone dans la fonction publique, elle se sent privilégiée de pouvoir établir des ponts entre les cultures et les gens, d'aider à trouver des intérêts communs et des priorités partagées, et de faire progresser les relations, les politiques et les opérations qui bénéficient d'une compréhension plus approfondie.

Nadine détient une maîtrise ès arts en leadership de l'Université Royal Roads, où son principal projet de recherche portait sur l'exploration du rôle des femmes dans la gouvernance d'un modèle de zones protégées d'un parc tribal.



Darlene Upton – Vice-présidente, Établissement et Conservation des aires protégées

Darlene s'est jointe à Parcs Canada en 1996 et y a occupé plusieurs postes dans trois parcs nationaux ainsi qu'au niveau exécutif au sein du bureau national de l'Agence. Elle est titulaire d'un baccalauréat en sciences, d'un baccalauréat spécialisé en loisirs de plein air et d'un certificat en tourisme de l'Université Lakehead et a obtenu une maîtrise en sciences de l'Université de Toronto. Darlene est une ancienne étudiante du programme de leadership exécutif *Singularity University* et une boursière de Salzburg Global. Elle s'intéresse beaucoup à la façon dont la technologie affectera la relation de l'humain avec la nature et comment elle permet d'accélérer les gains de conservation à l'échelle mondiale.

Darlene a une expérience considérable de la collaboration avec les gouvernements autochtones, fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales environnementales pour la création et la gestion d'aires protégées. Elle a également travaillé et réussi à obtenir plusieurs succès notables avec les industries de l'hydroélectricité et du tourisme. En 2015, elle a reçu le prix *Gord Blake Visionary Leader Award* décerné par *Boating Ontario Association*. Darlene travaille également à l'échelle internationale pour soutenir la gestion des aires protégées en tant que présidente du groupe d'experts de la Liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Darlene met l'accent sur le développement d'équipes et de leadership et a été invitée à participer au balado d'Adam Grant - *Work Life Ted syndicated* sur le thème des lieux de travail bienveillants. Darlene s'implique également dans sa communauté en dirigeant un programme d'art dans une initiative de logements supervisés pour femmes et en siégeant au conseil d'administration d'un centre de service communautaire de Vanier, et elle fait partie du conseil consultatif de Wavemakers, un programme d'apprentissage intégré au travail destiné aux jeunes.



David Millar – Vice-président, Biens immobiliers et Actifs

David s'est joint à Parcs Canada en septembre 2016 à titre de directeur exécutif, Atlantique, au sein de la Direction générale des opérations, après avoir travaillé pendant 12 ans pour Pêches et Océans Canada, où il a occupé divers postes de direction, dont celui de directeur général associé de la région des Maritimes.

Il a ensuite dirigé l'équipe de la Durabilité à long terme des biens, au sein de la Direction générale des politiques stratégiques et de la planification, chargée d'élaborer une stratégie à long terme pour la gestion du portefeuille d'actifs de 30 milliards de dollars de Parcs Canada.

David a été nommé le 1^{er} avril 2023 au poste de vice-président des biens immobiliers et des actifs où il apporte son expérience approfondie de cadre en matière de gestion de projets et de programmes, de gestion des biens immobiliers et d'opérations.

David est titulaire d'un baccalauréat en développement international de l'université Dalhousie et d'une maîtrise en environnement, développement et politiques de l'université du Sussex, en Angleterre. Il est passionné de surf, de cyclisme, de canoë-kayak et de ski de randonnée.



Andrew Francis – Vice-président, Finances, et dirigeant principal des finances

Andrew a débuté sa carrière en 1999 dans la gestion des ressources à Ressources naturelles Canada, pour ensuite gravir les échelons et devenir cadre supérieur en 2007. Il a ensuite occupé des postes de direction dans plusieurs organisations, dont l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et le ministère du Patrimoine canadien.

Andrew s'est ensuite joint à l'Agence des services frontaliers du Canada en 2019 en tant qu'adjoint au dirigeant principal des finances et directeur général, gestion des ressources, et, en juillet 2022, il est devenu vice-président adjoint des finances.

En novembre 2023, Andrew entame son rôle actuel au sein de Parcs Canada, en tant que vice-président des Finances et dirigeant principal des finances avec plus de 25 années d'expérience, principalement dans des fonctions financières couvrant tout le spectre de la discipline des finances au sein de la fonction publique fédérale.

Andrew est titulaire d'un baccalauréat en commerce (avec distinction) avec spécialisation en comptabilité et en finance ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Carleton. Il est également comptable professionnel agréé, membre de l'ordre des comptables agréés des finances publiques, et vérificateur interne agréé.



Rawan El-Komos – Vice-présidente, Ressources humaines et mieux-être des employés et employées

Rawan El-Komos s'est jointe à Parcs Canada en septembre 2024 à titre de vice-présidente, Ressources humaines et mieux-être des employés et employées.

Rawan a mené une carrière de cadre riche et diversifiée. De 2022 à 2024, elle agit à titre de directrice générale de la gestion de l'effectif à Emploi et Développement social Canada et en tant que chef des ressources humaines à Service des poursuites pénales du Canada. Elle a aussi œuvré auprès du Service ministériel où elle a dirigé des programmes nationaux. Membre de la fonction publique fédérale depuis 2001, Rawan a occupé divers rôles dans le milieu des ressources humaines au sein de plusieurs ministères comme la Défense nationale, Transports Canada, et Recherche et développement pour la défense Canada.

Connue et estimée en tant que leader authentique ayant une expérience solide pour mener des transformations stratégiques et pour créer des équipes très performantes, Rawan détient un baccalauréat en commerce de l'Université St-Mary's et un certificat de maîtrise en leadership du secteur public de l'Université de Carleton.

Rawan aime voyager, lire des livres de différents genres, ainsi que passer du temps avec sa famille et ses amis et amies.



Jewel Cunningham – Vice-présidente, Politique stratégique, Services d'affaires et numériques

Jewel a plus de 25 années d'expérience à Parcs Canada et plus de 14 années d'expertise en tant que cadre supérieure aux Opérations.

Depuis 1997, elle a travaillé dans les domaines du marketing, des communications et des relations avec les intervenants avant de passer aux opérations et à la gestion des lieux historiques nationaux dans l'est de Terre-Neuve.

Jewel a occupé plusieurs postes de direction au sein de Parcs Canada, notamment à titre de directrice par intérim de l'unité de gestion de Terre-Neuve-Est, de directrice de l'unité de gestion de l'Île-du-Prince-Édouard à partir de 2008 et de directrice de l'unité de gestion des voies navigables de l'Ontario en 2012. Dans ce rôle, Jewel a dirigé la réalisation d'un projet d'environ un milliard de dollars d'investissements dans les infrastructures des canaux historiques de l'Ontario, tout en s'assurant de la continuité des opérations.

À compter de juin 2019, Jewel a été la directrice exécutive des Voies navigables de la région de l'Ontario et a ensuite été nommée vice-présidente, Politique stratégique, Services d'affaires et numériques à Parcs Canada en novembre 2021. Dans son rôle actuel, Jewel est responsable de la planification stratégique, de l'harmonisation et de la gouvernance à l'échelle de Parcs Canada.

Jewel est titulaire d'un baccalauréat en commerce (marketing et finance) de l'Université Mémorial de Terre-Neuve et aime retrouver l'air salin et les embruns de Terre-Neuve le plus souvent possible pour rendre visite à sa famille et à ses amies et amis.

Aperçu des Ressources humaines

Parcs Canada est considéré comme un employeur de choix par les Canadiennes et les Canadiens, mais aussi comme un important contributeur aux économies locales de partout au pays qui aide à générer des milliards de dollars par année. La main-d'œuvre de Parcs Canada est la force motrice de son succès opérationnel dont l'effectif atteint plus de 8 000 membres de personnel saisonnier et de personnel à temps plein chaque printemps et chaque été (haute saison). Son effectif diminue à 4 500 membres en automne et en hiver (basse saison).

La majorité de l'effectif de Parcs Canada travaille principalement dans les parcs nationaux, dans les lieux historiques nationaux et dans divers bureaux satellites. Le personnel est réparti dans 222 points de service dans des endroits extraordinairement diversifiés qui vont des communautés éloignées de l'Arctique aux milieux les plus urbanisés du Canada.

Parcs Canada emploie également du personnel dans plus de 30 groupes professionnels différents, à savoir, des postes de gestionnaires de sites, d'interprètes, de scientifiques, d'ingénieurs et d'ingénieures, d'historiens et d'historiennes, d'archéologues, d'architectes de la conservation et de spécialistes de collections, ou encore d'ouvrières et d'ouvriers généraux, de personnes provenant de métiers spécialisés, de pompiers et pompières de forêt, d'agentes et d'agents d'application de la loi et d'administrateurs, pour n'en nommer que quelques-uns.



Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton

Cette panoplie de compétences présente des défis opérationnels uniques en ce qui concerne le recrutement, le maintien en poste et le perfectionnement des membres du personnel, ainsi que la santé et la sécurité au travail, les conditions d'emploi et bien d'autres choses.

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* définit Parcs Canada en tant qu'employeur distinct. Le président et directeur général possède tous les pouvoirs délégués en matière de gestion des ressources humaines. Ce statut permet à Parcs Canada d'exercer une certaine souplesse en ce qui concerne ses politiques et directives en matière de ressources humaines, tout en veillant à ce qu'elles soient adaptées à son contexte opérationnel unique et conformes aux normes de l'administration publique centrale.

Parcs Canada a conclu une convention collective avec l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et 90 pour cent des membres de son personnel sont syndiqués.

En chiffres, Parcs Canada emploie environ :

- 3 000 membres du personnel actifs nommés pour une période indéterminée en basse saison (novembre à avril).
- 5 100 membres du personnel actifs pour une période indéterminée en haute saison (mai à octobre).
- 1 250 étudiants et d'étudiants, qui font de Parcs Canada l'un des plus importants employeurs fédéraux d'étudiants et d'étudiantes.
- 1 000 membres du personnel nommés pour une période déterminée au cours de l'année, et jusqu'à 1 990 membres du personnel en haute saison.

Les employés et les employées de Parcs Canada sont des personnes talentueuses, dévouées et passionnées qui se soucient profondément de leur mandat. Dans le dernier sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, 89 pour cent des personnes répondantes se sont dites fières du travail qu'elles réalisent, et 82 pour cent ont répondu qu'elles éprouvaient un sentiment de satisfaction à l'égard de leur travail. Parcs Canada est fier de ces indicateurs de mobilisation solides et continuera d'adapter ses stratégies de ressources humaines pour s'assurer de disposer d'un effectif

complet et capable de s'acquitter de son mandat maintenant et dans les années à venir.

Aperçu financier

Le budget permanent de Parcs Canada est d'environ 700 millions de dollars, dont approximativement 75 pour cent proviennent des crédits votés affectés par le Parlement et 25 pour cent des recettes produites par Parcs Canada. De plus, Parcs Canada reçoit un financement ponctuel pour les initiatives comme des investissements dans l'infrastructure et la conservation.

Pour l'exercice 2025-2026, le budget total de Parcs Canada est estimé à 1,3 milliard de dollars, soit près de deux fois le montant du financement permanent annuel reçu sous forme de crédits votés par le Parlement.

Conservation de la nature

Depuis 2010, environ 935 millions de dollars de nouveaux fonds ont été accordés à Parcs Canada pour des initiatives de conservation de la nature. Ce montant comprend 221 millions de dollars alloués à Parcs Canada dans le budget 2018 pour l'initiative Patrimoine naturel.

Dans le budget de 2021, 557,5 millions de dollars ont été alloués à Parcs Canada sur cinq ans (de 2021-2022 à 2025-2026) pour élargir le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, accroître l'accès à la nature grâce à un nouveau programme de parcs urbains nationaux, augmenter la connectivité grâce à un nouveau programme de corridors écologiques, protéger les espèces et faire progresser la réconciliation avec les Autochtones.

Financement en infrastructure

Au cours des quinze dernières années, Parcs Canada a reçu du financement des budgets fédéraux successifs pour ses infrastructures. Un total de 4,6 milliards de dollars a été accordé à Parcs Canada pour la période 2010-2024 afin d'appuyer la

réalisation des projets hautement prioritaires d'immobilisations dans les parcs nationaux et dans les lieux historiques nationaux.



Lieu historique national Province House

Le budget 2024 a annoncé un financement de 545,1 millions de dollars pour des investissements en immobilisations répartis sur une période de quatre ans (de 2024-2025 à 2027-2028) dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada. Ces fonds temporaires appuieront les travaux urgents sur les biens immobiliers, y compris les projets hautement prioritaires, les réparations et l'entretien des biens essentiels, des améliorations au logement du personnel, ainsi que la planification de la rationalisation de certains biens afin de les rendre abordables. Ces investissements viseront à améliorer l'état actuel des biens de Parcs Canada dans les secteurs les plus à risque du pays.

Ce faisant, Parcs Canada tire parti de ses pouvoirs exceptionnels de passation de marchés pouvant aller jusqu'à 15 millions de dollars pour les services de construction et jusqu'à 3,75 millions de dollars pour les services d'architecture et d'ingénierie, dans l'exécution de son programme de travail dans le cadre de projets d'infrastructure d'un bout à l'autre du pays. Ces projets d'infrastructure ont également aidé Parcs Canada à dépasser ses objectifs de rendement en matière d'approvisionnement autochtone, et à offrir des occasions commerciales significatives aux peuples autochtones de tout le pays. Ces pouvoirs exceptionnels contribueront grandement à la réussite de

Parcs Canada dans la réalisation de projets d'infrastructure clés, tels que les efforts de reconstruction de Jasper.

Subventions et contributions

Parcs Canada a deux principaux programmes de paiements de transfert. Le premier est le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux, qui soutient la conservation et la mise en valeur des lieux historiques nationaux, des phares patrimoniaux et des gares ferroviaires patrimoniales qui ne sont pas administrés par le gouvernement fédéral. En 2023-2024, 1,7 million de dollars en fonds de contribution ont été versés dans le cadre de ce programme. Les bénéficiaires sont généralement des organismes à but non lucratif ou d'autres paliers de gouvernement qui doivent être propriétaires ou locataires à long terme et qui doivent, pour tout projet, verser une somme équivalente à celle de Parcs Canada à hauteur de 50 pour cent.

L'autre est le Programme de subventions et de contributions et de catégorie générale (PSCCG), qui finance un large éventail de projets de tiers ayant pour objectif de protéger, de préserver ou de mettre en valeur le patrimoine naturel ou culturel; de faire progresser la réconciliation avec les Autochtones; et tout autre projet qui contribue au mandat de Parcs Canada. La majorité des accords sont conclus avec des bénéficiaires autochtones et des organisations à but non lucratif.

Le PSCCG est un programme non financé, ce qui signifie que les gestionnaires de Parcs Canada convertissent une partie de leur budget de biens et services existant en fonds de contributions ou de subventions afin d'établir des accords sous l'autorité du PSCCG en fonction de la disponibilité des fonds et des priorités de l'unité d'affaires. Voici des exemples de projets récemment financés :

- une contribution flexible de trois ans avec la Première Nation Pacheedaht, pour soutenir le programme et les opérations des gardiens de Pacheedaht sur le sentier de la côte ouest dans la réserve de parc national Pacific Rim et les terres adjacentes (hahuulthii), notamment l'entretien du sentier, l'interprétation culturelle, la surveillance de

l'environnement et de l'écosystème, et la sécurité des visiteurs qui sont les piliers du programme des gardiens depuis de nombreuses années;

- une contribution standard de deux ans avec l'organisme Frontenac Arch Biosphere Network pour la création d'un réseau d'aires protégées dans la région de l'Arche de Frontenac, identifiée comme extrêmement importante pour la migration faunique à l'échelle du continent.

Le PSCCG permet de conclure des subventions d'un montant maximal de 300 000 dollars et des contributions pouvant aller jusqu'à 10 millions de dollars par année (ou 20 millions de dollars par année pour l'acquisition de terrains). Le PSCCG a crû de manière significative depuis trois ans, par suite de l'élargissement des autorités et de leur mise en œuvre à partir d'avril 2022. La valeur des accords signés durant l'exercice 2023-2024 a été d'un peu plus de 80 millions de dollars, tandis que les dépenses pour tous les accords actifs du PSCCG en 2023-2024 ont atteint 67 millions de dollars.

Recettes

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* autorise Parcs Canada à conserver et à dépenser ses recettes. Celles-ci sont réinvesties dans la prestation de services et aident Parcs Canada à offrir de meilleures possibilités aux visiteurs partout au pays. Il s'agit d'une source de financement importante, qui compte pour 25 pour cent de son budget permanent. Environ 90 pour cent des recettes perçues par Parcs Canada proviennent de trois sources principales, soit :

- les droits d'entrée (environ 50 pour cent);
- les droits de camping (environ 20 pour cent);
- le loyer des biens immobiliers, les permis d'exploitation et les concessions (environ 20 pour cent).

Parcs Canada a généré plus de 200 millions de dollars de recettes au cours des trois dernières années (204,7 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023, 220,8 millions de dollars pour 2023-2024 et 227,3 millions de dollars pour 2023-2024). Le montant de 2024-2025 peut changer puisque l'exercice n'est pas terminé.



Compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Lorsque Parcs Canada reçoit un financement initial et continu pour l'établissement, l'agrandissement ou la désignation de nouveaux sites, la majorité de ces ressources sont gérées par l'intermédiaire du compte des nouveaux parcs et lieux historiques (NPLH).

La gestion des fonds d'établissement par l'intermédiaire de ce compte fait en sorte que le financement soit réservé, car les fonds n'expirent pas et restent disponibles et accessibles en cas de besoin pendant les phases d'établissement et de mise en œuvre.

Étant donné la complexité et la nature des négociations nécessaires à l'établissement ou à l'agrandissement des aires protégées, ainsi que l'emplacement de certains de ces lieux, les phases de négociation et de mise en œuvre peuvent prendre en moyenne de dix à douze ans — selon le type de site —, ce qui nécessite des ajustements au profil de financement annuel par rapport au financement initial alloué. Le compte NPLH offre la souplesse nécessaire pour faire face à ces ajustements, permet un accès rapide au financement pour l'établissement et aide ainsi Parcs Canada à honorer les engagements pris lors des négociations.

Au 31 mars 2025, le solde du compte NPLH s'élevait à 216,1 millions de dollars. Ce montant peut changer, car l'exercice n'est pas terminé.

Les directions générales de Parcs Canada

Les rôles et responsabilités de Parcs Canada sont divisés en trois fonctions principales :

- les opérations des lieux administrés par Parcs Canada;
- les programmes;
- les services internes.

Opérations

La Direction générale des opérations dirige la gestion quotidienne et la prestation des services et des programmes dans plus de 200 lieux administrés par Parcs Canada. C'est la plus grande composante de l'équipe de Parcs Canada, puisqu'elle comprend plus de 80 pour cent de son personnel. La Direction générale des opérations est divisée en six régions dont chacune est dirigée par un directeur exécutif : l'Atlantique; le Québec et le Nunavut; l'Ontario et les voies navigables; les Prairies et les Territoires du Nord-Ouest; l'Alberta; et la Colombie-Britannique et le Yukon. Au sein de ces régions, 33 unités de gestion sont responsables du fonctionnement et de l'entretien des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, des lieux historiques nationaux, des voies navigables, des lotissements urbains et de plus de 3300 kilomètres de routes.



Le personnel des Opérations contribue directement à l'expérience des visiteurs, à la gestion des actifs et à la conservation des ressources naturelles et culturelles. Il travaille avec des intervenants et des partenaires afin de protéger, de présenter et de gérer les lieux de Parcs Canada dans une perspective de conservation à l'échelle des paysages. Il s'affaire également à établir et à maintenir la relation entre la Couronne et les Autochtones dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Programmes

Il y a quatre directions générales qui gèrent les programmes de Parcs Canada :

- Établissement et Conservation des aires protégées;
- Intendance autochtone et Patrimoine culturel;
- Relations externes et Expérience du visiteur;
- Biens immobiliers et Actifs.

Relations externes et Expérience du visiteur

La Direction générale des relations externes et de l'expérience du visiteur assure le leadership et l'orientation de Parcs Canada en invitant les Canadiens et les Canadiennes à se rapprocher du patrimoine naturel et culturel du Canada et à en faire l'expérience.

La Direction générale constitue l'intégration de fonctions qui facilitent et soutiennent la compréhension, l'appréciation et l'utilisation par le public des lieux administrés par Parcs Canada et, ce faisant, contribue à faire en sorte que la conservation demeure valorisée dans la société canadienne. Elle est liée à toutes les unités fonctionnelles nationales et locales d'une manière ou d'une autre et offre une prestation de services de qualité normalisée et uniforme dans plus de 200 lieux de Parcs Canada.

La Direction générale assume un leadership national en matière de développement et, dans certains cas, de prestation de services et d'expériences aux visiteurs. De plus, elle est la responsable fonctionnelle de la marque, des promotions, de la marchandise et des ventes et collabore avec l'industrie du tourisme, y compris le

tourisme autochtone. Par conséquent, la Direction générale joue un rôle de premier plan en inspirant les Canadiens et les Canadiennes et les visiteurs du monde entier, en façonnant ce qui est vécu et la manière dont cela est perçu, et en gérant certains des systèmes et services essentiels que les visiteurs utilisent et avec lesquels ils interagissent (par exemple les réservations, la vente de laissez-passer en ligne, les centres d'appels).

La Direction générale est également responsable en matière de communications nationales, de sensibilisation et de participation du public, ainsi que d'outils et stratégies numériques. Elle participe donc à la transformation du matériel en contenu consommable (par exemple les histoires, les annonces, les commémorations) et gère de nombreux outils et plateformes qui servent de canaux aux unités fonctionnelles pour rejoindre la population canadienne et interagir avec elle (par exemple les vidéos, le contenu de site Web, les communiqués de presse, les médias sociaux).

La Direction générale est également responsable des partenariats stratégiques et des fonctions de sciences sociales et de l'analytique opérationnelle.



Lieu historique national du Fort-Anne

Intendance autochtone et Patrimoine culturel

La Direction générale de l'intendance autochtone et du patrimoine culturel fournit un leadership fonctionnel, une orientation stratégique, une programmation en matière de patrimoine et un soutien opérationnel à Parcs Canada dans les domaines de l'intendance et des relations avec les Autochtones, de l'évaluation et de la gestion du patrimoine culturel, ainsi que de la commémoration des lieux, personnages et événements d'importance nationale. Elle fait progresser la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, notamment au moyen de négociations avec les gouvernements et les communautés autochtones relativement à leurs droits et responsabilités en matière d'intendance. En dirigeant la mise en œuvre de la Politique d'intendance autochtone, la Direction générale aide les autres directions générales de Parcs Canada à respecter les droits et les responsabilités des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans tous les lieux où Parcs Canada a un rôle à jouer quant à leur administration.

La Direction générale aide Parcs Canada à s'acquitter de son mandat, qui est de protéger et de mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, d'une manière qui respecte et honore les droits, les rôles et les responsabilités des Autochtones.



Établissement et Conservation des aires protégées

La Direction générale de l'établissement et de la conservation des aires protégées assure un leadership fonctionnel, une orientation stratégique, une programmation et un soutien opérationnel associés à l'établissement et à la gestion des lieux patrimoniaux naturels. Elle fait progresser l'établissement des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation par la négociation avec les municipalités, les provinces et les territoires ainsi qu'avec les gouvernements et les collectivités autochtones.

La Direction générale est responsable du programme intégré à l'échelle nationale de la gestion des feux de forêt au sein de Parcs Canada. De plus, elle loge les gardes du parc qui veillent à l'application des lois relatives au mandat de Parcs Canada sur les terres et les eaux qui sont sous son administration.

Dans le cadre de l'établissement et de la gestion des lieux patrimoniaux naturels, Parcs Canada travaille avec les gouvernements et les collectivités autochtones à maintenir l'intégrité du milieu ainsi que des ressources naturelles et culturelles saines.

Biens immobiliers et Actifs

La Direction générale des biens immobiliers et des actifs assure le leadership, la gestion, la surveillance et la prestation de services à l'appui du programme et du portefeuille des biens immobiliers et des actifs de Parcs Canada. Avec environ 18 500 biens bâtis, le portefeuille des biens immobiliers et des actifs de Parcs Canada est l'un des plus importants et des plus complexes du système fédéral.

La Direction générale est composée de trois directions distinctes qui travaillent ensemble pour fournir une orientation nationale sur les politiques, les risques, le rendement, la gouvernance, la planification, la surveillance et l'analyse, ainsi que les services professionnels et techniques, et de l'expertise en la matière.

Services internes

Les services internes englobent trois directions générales de Parcs Canada : la Direction générale du dirigeant principal des finances; la Direction générale des ressources humaines et du mieux-être des employés et employées, et la Direction générale de la politique stratégique et des services d'affaires et numériques.

Dirigeant principal des finances

La Direction générale du dirigeant principal des finances fournit des conseils stratégiques en matière de gestion financière de Parcs Canada dans le but d'assurer l'intendance centrale des ressources financières par l'entremise d'un cadre financier qui tient compte des exigences prévues par la loi, les politiques, les procédures, les directives et les normes, ainsi que d'offrir une orientation et des outils pour les activités financières et les activités de passation de contrats de Parcs Canada. La Direction générale assume un rôle important, en conseillant et en orientant de manière objective Parcs Canada relativement aux initiatives de financement et en effectuant l'allocation des ressources, la communication de l'information financière et la divulgation des renseignements financiers, et en traitant avec les organismes centraux comme le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour toutes les questions qui relèvent de la gestion financière. Elle joue également un rôle de surveillance et de production de rapports, y compris des analyses critiques de décisions d'affaires, à l'interne, ainsi que pour le Parlement et la population canadienne.

Ressources humaines et Mieux-être des employés et employées

La Direction générale des ressources humaines et du mieux-être des employés et des employées de Parcs Canada est responsable de la prestation des programmes et des services de ressources humaines dans l'un des environnements des plus exigeants et des plus dynamiques du gouvernement fédéral, l'effectif de Parcs Canada étant réparti dans 222 points de service situés dans des endroits extraordinairement diversifiés partout au pays, qui vont des communautés éloignées de l'Arctique aux milieux les plus urbains du Canada. Le personnel occupe également des postes appartenant à plus de 30 groupes professionnels différents.

Étant donné le statut d'employeur distinct de Parcs Canada, la Direction générale a la responsabilité de faire preuve de leadership en ce qui concerne tous les aspects de la gestion des ressources humaines, c'est-à-dire l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques en matière de ressources humaines de Parcs Canada et de ses instruments connexes, ainsi que la réalisation de toutes les composantes de la stratégie des ressources humaines, comme les cadres d'orientations, les priorités et la planification, jusqu'à la gestion et à l'exécution de programmes en matière de ressources humaines.

Plus précisément, cela consiste à mener la gestion de l'effectif et des relations de travail, la négociation collective (y compris l'élaboration du mandat et toutes les négociations), la gestion des talents et du perfectionnement, la conceptualisation des structures de design organisationnel, la classification et les taux de rémunération, en plus de la mise en place de normes de service. En résumé, le rôle de la Direction générale est de veiller à ce que Parcs Canada dispose de la main-d'œuvre compétente dont Parcs Canada a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Politique stratégique, Services d'affaires et numériques

La Direction générale de la politique stratégique et des services d'affaires et numériques est responsable de la planification, de l'harmonisation et de la gouvernance stratégiques à la grandeur de Parcs Canada. Elle fournit l'orientation et la surveillance dans les domaines de la gestion de projets et des investissements, de la sécurité et de la gestion des installations, de la gestion de l'information et de la technologie, ainsi que de la gestion du cycle intégré de planification des affaires, de la mesure du rendement et du cycle de présentation des rapports. La direction dirige tous les processus législatifs et ministériels de Parcs Canada et joue un rôle clé de liaison avec les organismes centraux concernant les questions et les initiatives stratégiques.



Fonctions essentielles de Parcs Canada : protéger, présenter et rapprocher

Le mandat de Parcs Canada nécessite la mise en œuvre d'opérations à longueur d'année dans l'ensemble du Canada. Son personnel et ses ressources sont mis à contribution dans des centaines de collectivités et dans des régions éloignées d'un océan à l'autre. Son personnel consacre ses efforts à conserver les lieux administrés par Parcs Canada et à les présenter aux visiteurs. De plus, Parcs Canada est responsable d'un éventail de biens bâtis et d'activités allant de la Transcanadienne, qui traverse les parcs des montagnes en Alberta et en Colombie-Britannique, aux interventions en cas d'avalanche le long des autoroutes des montagnes ou en cas d'incendie un peu partout au pays. Parcs Canada dispose d'une équipe de recherche et sauvetage, de personnel qui se consacre à la gestion de la faune, d'une capacité armée d'application de la loi, de personnel chargé des feux de forêt et d'une section archéologique active.

La section suivante donne un aperçu des fonctions essentielles de Parcs Canada.

Rapprocher les visiteurs de la culture et de l'identité canadiennes

Fréquentation

En tant que premier prestataire du Canada en matière de tourisme patrimonial, Parcs Canada gère certaines des attractions touristiques les plus emblématiques et les plus populaires du pays en accueillant chaque année des visiteurs d'une centaine de pays et de tous les États américains et en mettant en valeur l'importance de ces espaces dans l'identité culturelle et la prospérité économique du Canada.

Les lieux administrés par Parcs Canada contribuent de manière significative aux économies locales dans tout le pays (Annexe A). En 2023-2024, Parcs Canada a accueilli 23,7 millions de visiteurs, soit une hausse de 6 pour cent par rapport à l'année précédente. Ces visiteurs ont dépensé 4,5 milliards de dollars dans les collectivités de tout le pays et ont apporté ainsi une contribution d'environ 4 milliards de dollars au produit intérieur brut et soutenu environ 40 000 emplois dans l'industrie touristique.

Les visiteurs se disent constamment très satisfaits de la qualité des services aux visiteurs, des installations et des programmes de sécurité. Les services et les programmes aux visiteurs comprennent le camping, les sentiers, l'interprétation naturelle et culturelle, la visite des bâtiments historiques et leurs activités et une variété d'expériences culturelles autochtones. Ces services améliorent aussi l'accessibilité pour tous les Canadiens et les Canadiennes en réduisant les obstacles.



Diversité, inclusion, équité et accessibilité

Les lieux administrés par Parcs Canada appartiennent à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens. À ce titre, Parcs Canada s'efforce d'être inclusif et accueillant dans le but collectif de mieux comprendre et d'éliminer les obstacles systémiques qui existent actuellement en collaborant avec les partenaires, les intervenants et les collectivités pour faire en sorte que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes et les visiteurs du monde entier aient la

possibilité de profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Collaborations

Parcs Canada travaille avec un large éventail d'intervenants et de partenaires afin de réaliser son mandat. Les collaborations sont essentielles pour atteindre et mobiliser la population canadienne et pour accroître la sensibilisation et le soutien externe au mandat et au travail de Parcs Canada. La liste de ces organisations figure dans la section des principaux intervenants et partenaires (Annexe B).

Médias et canaux numériques

Parcs Canada offre du contenu numérique d'excellente qualité pour établir des liens avec les Canadiennes et les Canadiens et accroître la sensibilisation et la compréhension du travail de Parcs Canada (Annexe C). Parcs Canada a une présence numérique croissante avec plus de 23 millions de visites sur le site Web par an et plus de 1,3 million d'abonnés aux médias sociaux à l'échelle nationale. Le contenu vidéo continue d'être un outil clé de mobilisation et de narration, avec plus de 200 nouvelles vidéos produites qui représentent l'étendue du mandat de Parcs Canada. De plus, Parcs Canada diffuse un bulletin cinq fois par an à deux millions d'abonnés partout dans le monde.

Conservation environnementale

Conservation de la nature

Parcs Canada s'efforce de maintenir et d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux, la viabilité écologique des aires marines nationales de conservation, ainsi que la protection et le rétablissement des espèces en péril. Parcs Canada applique une approche de gestion adaptative fondée sur des données probantes qui comprend la surveillance systématique des écosystèmes, la planification et la mise en œuvre d'activités de conservation et de restauration. Les conditions et les tendances des écosystèmes au sein des parcs nationaux sont évaluées régulièrement, ce qui permet d'affecter les fonds là où les enjeux sont les plus prioritaires.



Il est bien établi que les mesures prises par Parcs Canada en matière de conservation limitent le déclin de l'intégrité écologique des parcs nationaux. Parcs Canada s'efforce continuellement de moderniser ses politiques et ses pratiques de conservation pour faire face aux conditions environnementales qui évoluent en mettant de plus en plus l'accent sur la conservation à l'échelle des paysages, l'adaptation au climat, la gestion des espèces envahissantes et l'intendance autochtone. Parcs Canada gère les interactions entre l'être humain et la faune afin de minimiser les conflits, d'assurer la connectivité de l'habitat et d'améliorer la coexistence entre l'être humain et la faune dans l'ensemble du paysage. Les travaux de conservation menés par Parcs Canada soutiennent les services écosystémiques tels que la pureté de l'eau et de l'air, et l'atténuation des inondations, qui sont évalués à environ 322 milliards de dollars par an.

Parcs urbains nationaux

En s'appuyant sur son expérience de plus de 110 ans dans la création de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation, Parcs Canada a mis en place, en 2021, un programme visant la création d'un réseau de parcs urbains nationaux. Ce programme s'appuie sur le succès du premier parc urbain national — la Rouge — qui a été établi à Toronto, en Ontario, en 2015. En collaboration avec divers partenaires, Parcs Canada veut créer ou agrandir des parcs urbains qui seront facilement accessibles aux personnes vivant dans les centres urbains du Canada et qui leur permettront de se rapprocher de la nature et de la culture locales, et d'apprendre à les connaître (Annexe D).

Parcs Canada prévoit désigner deux parcs urbains nationaux en 2025-2026 (à Windsor, en Ontario, et à Saskatoon, en Saskatchewan). Les autres sites candidats comprennent St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Halifax (Nouvelle-Écosse), Winnipeg (Manitoba), Edmonton (Alberta) et Victoria (Colombie-Britannique). Les parcs urbains nationaux contribueront à protéger la biodiversité, à appuyer la résilience aux changements climatiques, à rapprocher les gens de la nature, à améliorer la santé mentale et le bien-être des personnes, et à favoriser l'inclusion sociale.



Parc urbain national de la Rouge

Parcs Canada collabore étroitement avec des partenaires autochtones pour veiller à ce que les parcs urbains nationaux laissent également place à l'intendance autochtone, donnent une voix aux Autochtones, fassent connaître leurs récits et offrent des occasions de tisser des liens avec les terres et les eaux, d'après le savoir et les valeurs autochtones.

Conservation des aires marines

Parcs Canada et ses partenaires gèrent les aires marines nationales de conservation (AMNC) en cherchant à atteindre un objectif commun : protéger et conserver les écosystèmes marins représentatifs et leurs caractéristiques principales, tout en s'assurant que les AMNC sont utilisées de façon écologiquement durable. La viabilité écologique est atteinte dans une AMNC lorsque la biodiversité et les processus écosystémiques marins sont protégés, résilients et capables de soutenir diverses utilisations durables d'un point de vue écologique.

Conservation du patrimoine culturel

Commémoration et conservation du patrimoine culturel

Parcs Canada joue un rôle important dans la commémoration des lieux, des personnages et des événements d'importance nationale, et gère un certain nombre de programmes patrimoniaux qui permettent de mettre en valeur et de préserver des lieux historiques. Parcs Canada effectue des recherches historiques à l'appui de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un organisme nommé par le gouverneur en conseil et établi en vertu de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* pour conseiller le ministre sur les questions liées à la commémoration de l'histoire du Canada. Le travail de Parcs Canada est guidé par *Le cadre pour l'histoire et la commémoration* fondé sur des principes essentiels, qui énonce des priorités stratégiques et des pratiques historiques clés qui, ensemble, permettent de communiquer adéquatement l'histoire multidimensionnelle du Canada dans tous les lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada.

De plus, Parcs Canada est chargé d'assurer la protection de la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial du Canada ainsi que l'intégrité commémorative des 171 lieux historiques nationaux qu'elle administre. Parcs Canada est responsable des travaux archéologiques sur les terres et les eaux qu'elle administre, en plus de voir à l'organisation et à la gestion d'une vaste collection d'artefacts et d'objets historiques qui sont exposés ou interprétés dans les lieux de Parcs Canada pour que la population canadienne y ait accès et puisse se rapprocher de son histoire, ou qui sont conservés de façon sécuritaire pour que les générations futures puissent en profiter. Les activités de recherche et de conservation du patrimoine culturel sont menées conformément aux principes et aux pratiques de conservation reconnus.

Nouvelle installation de collections à Gatineau pour Parcs Canada

En 2025-2026, Parcs Canada inaugurera sa nouvelle installation de collections à Gatineau. Parcs Canada gère une vaste collection d'artefacts et d'objets historiques qui sont conservés, pour la plupart, dans des installations d'entreposage situées dans quatre villes : Winnipeg, Ottawa, Québec et Dartmouth. Après des années de travaux, la nouvelle installation de collections de Parcs Canada, qui a été construite à cet effet, devrait bientôt être prête à accueillir la première vague de ces artefacts et de ces objets historiques irremplaçables.

Programme national de partage des coûts pour les lieux patrimoniaux

Ce programme modeste offre une aide financière aux propriétaires et aux bailleurs à long terme de lieux patrimoniaux désignés par le gouvernement fédéral en vue de leur conservation et de leur mise en valeur. Les lieux patrimoniaux admissibles sont ceux qui ont été officiellement reconnus par le gouvernement fédéral, tels que les lieux historiques nationaux, les bâtiments patrimoniaux, les gares ferroviaires patrimoniales et les phares patrimoniaux.

Ce programme, unique en son genre, est, année après année, sursouscrit.

Collaboration avec les peuples autochtones

Intendance autochtone

Parcs Canada a entrepris un processus de renouvellement axé sur l'harmonisation de la gestion et de la gouvernance des lieux patrimoniaux avec les méthodes autochtones d'intendance du territoire, des eaux et des glaces. Ce travail est guidé par le Cercle d'intendance autochtone, un groupe diversifié de dirigeants autochtones. Le Cercle et Parcs Canada ont élaboré une nouvelle politique d'intendance autochtone unique et novatrice, qui a été approuvée par le ministre et adoptée lors d'une cérémonie en octobre 2024.



La politique jette les bases d'une intendance équitable, efficace et collaborative entre les collectivités autochtones et Parcs Canada. Elle renforce les liens des Autochtones avec les terres, les eaux et les glaces sur leurs territoires traditionnels ou ancestraux et leurs territoires visés par un traité, et oriente l'élaboration de priorités communes pour chaque lieu patrimonial et chaque direction générale afin que les priorités et les voix des peuples autochtones soient prises en compte dans tous les aspects du travail.

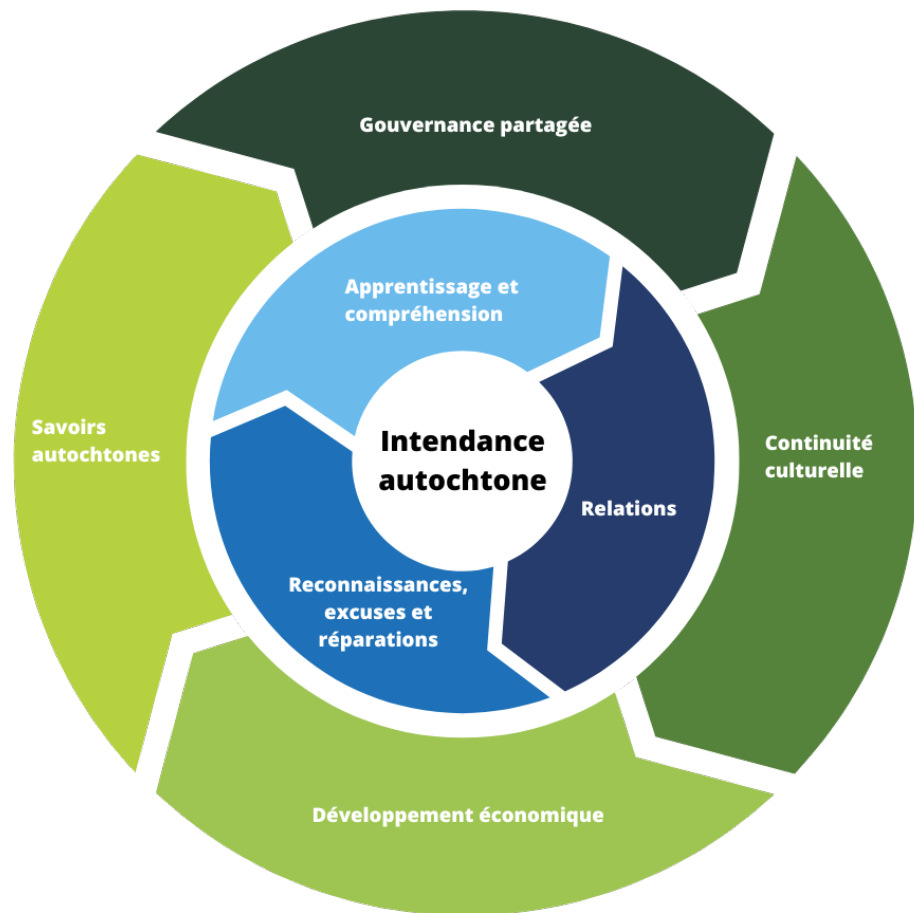


Illustration 1

Ce travail est un mécanisme pratique pour faire progresser l'intendance. C'est aussi la première étape de Parcs Canada dans la mise en œuvre des orientations qu'elle dirige en vertu de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ce travail est effectué au moyen d'une approche fondée sur les distinctions qui tient compte des droits, des intérêts et de la situation uniques des Premières Nations, des Métis et des Inuits. La nouvelle politique s'appuie sur le Cadre d'intendance autochtone, des éléments interreliés qui orientent et appuient la façon dont les priorités des Premières Nations, des Métis et des Inuits, et le mandat de Parcs Canada, peuvent être accomplis conjointement afin de promouvoir le bien-être environnemental, économique et communautaire (voir *Illustration 1 – Le cadre d'intendance autochtone*).

Ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits

Parcs Canada participe actuellement à environ quatre-vingts négociations avec des nations autochtones, y compris en ce qui concerne des traités modernes et des revendications territoriales globales, des discussions sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination, des accords sur les incidences et les avantages, des accords opérationnels et d'autres types de négociations.

Les négociations sur les ententes de réconciliation et de reconnaissance des droits ont été établies pour soutenir une application moderne des traités de paix et d'amitié de 1725 à 1779. Depuis l'obtention du mandat de négociation en 2017 pour la mise en œuvre des droits issus des traités dans les lieux de Parcs Canada, six des huit ententes potentielles avec les Mi'gmaq, les Wolastoqey et les Peskotomuhkati ont été conclues. La septième devrait être finalisée au cours du présent exercice. Ces ententes constituent un modèle de gouvernance collaborative qui renforce les liens entre les Autochtones et les terres et les eaux traditionnelles, tout en intégrant la vision à deux yeux, soit l'approche équilibrée des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux.



Perlage autochtone

Gestion des urgences

Gestion des urgences et sécurité des visiteurs

Les sites de Parcs Canada s'étendent sur 450 000 kilomètres carrés de terres, d'eaux et de glaces, et englobent tous les types de paysages et toutes les conditions environnementales qui existent au Canada. De nombreux sites sont des destinations touristiques de premier plan et accueillent des millions de visiteurs. Les activités de gestion des urgences et de sécurité des visiteurs font partie intégrante des opérations quotidiennes dans les lieux administrés par Parcs Canada.

Les situations d'urgence peuvent toucher des personnes (par exemple, des personnes disparues ou menacées par des animaux sauvages, des urgences liées aux véhicules nautiques, des visiteurs qui ont un besoin soudain de soins médicaux dans un lieu historique national) ou des grandes zones terrestres, des communautés et des installations, y compris pour l'évacuation des communautés et des installations dans les parcs nationaux. Parcs Canada a des partenariats et des ententes avec des organismes fédéraux, provinciaux et municipaux, afin de partager des ressources, de l'expertise et du personnel dans le cadre d'activités d'intervention d'urgence à l'échelle locale.

La portée de la gestion des urgences et de la planification et de la gestion de la sécurité des visiteurs de Parcs Canada comprend :

- l'exploitation d'un service de répartition d'urgence pour répondre efficacement aux situations d'urgence;
- les opérations de recherche et de sauvetage pour les visiteurs perdus ou blessés;
- l'intervention en cas d'incendie de forêt dans les parcs nationaux et la protection des lotissements urbains et des infrastructures essentielles de Parcs Canada, notamment la Transcanadienne, les lignes ferroviaires nationales, les infrastructures municipales et l'eau potable pour les communautés;

- la gestion des inondations et de l'eau dans 20 000 kilomètres carrés de bassins versants assurée en administrant de vastes réseaux de canaux en Ontario et au Québec, notamment les réseaux des canaux Trent-Severn, Rideau et Lachine;
- la coordination de la préparation à la prévention et à l'atténuation des urgences, l'intervention et le rétablissement en cas d'ouragan, de tempête de neige, d'inondation ou de glissement de terrain, d'incendie de forêt, d'interruption de travail et de déversement.

Parcs Canada atténue les risques pour la sécurité en fournissant des renseignements sur la sécurité aux visiteurs, y compris des bulletins sur les avalanches, les dangers aquatiques et l'état des vagues déferlantes. Le personnel fournit des conseils spécialisés sur la planification des voyages dans l'arrière-pays et sur la façon d'intervenir en cas de rencontre avec la faune.

Le programme de coordination de la gestion des urgences fournit un soutien national en matière de coordination, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement aux unités de gestion de tout le pays. De plus, ce programme coordonne les activités d'intervention et de rétablissement en intégrant les fonctions des finances, des ressources humaines, du programme du feu, de l'application de la loi, des actifs, des communications et de l'expérience du visiteur à l'appui de la réponse à des événements d'urgence à grande échelle tels que les feux de forêt de Jasper en 2024.



Réserve de parc national Pacific Rim

Les membres de l'équipe sont le plus grand atout de Parcs Canada, et leur santé et sécurité sont notre priorité absolue. Ils effectuent un large éventail de tâches qui vont du travail de bureau aux activités à risque élevé telles que l'utilisation d'équipement lourd, la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage, le déclenchement préventif des avalanches et l'application des lois. Parcs Canada s'est engagée à protéger le bien-être physique et psychologique de son personnel et de toutes les personnes autorisées à accéder à ses lieux de travail.

Gestion des feux

Parcs Canada est le seul organisme fédéral qui gère les feux de forêt et les interventions connexes sur le terrain avec un effectif national de 300 personnes pleinement qualifiées en matière de gestion des feux de forêt, y compris des pompiers luttant contre les feux de végétation et des équipes de gestion des incidents.

Parcs Canada accorde la priorité à la sécurité du public, des premiers intervenants et des collectivités. Tous les parcs exposés aux feux disposent de plans de gestion des feux de forêt et de stratégies de réduction des risques.



Parcs Canada réduit les risques de feux de forêt par la gestion de la végétation, y compris l'éclaircissement des forêts et l'enlèvement mécanique des combustibles. Ces projets créent des coupe-feux qui protègent les infrastructures et les collectivités situées à l'intérieur ou à proximité des parcs nationaux.

- Depuis 1983, Parcs Canada a mené des activités de réduction des risques sur 5181 hectares dans le cadre de 425 projets.
- Depuis 2020, Parcs Canada a mené des activités de réduction sur 1116 hectares de végétation.
- Depuis 2021, Parcs Canada a dépensé plus de 11 millions de dollars dans des projets de gestion de la végétation.

Parcs Canada utilise les brûlages dirigés pour protéger les communautés et les infrastructures essentielles, ainsi que pour restaurer l'intégrité écologique du paysage.

- Depuis 1983, Parcs Canada a réalisé plus de 480 brûlages dirigés qui ont permis de restaurer et de protéger plus de 141 800 hectares.

Parcs Canada collabore avec les provinces, les territoires et les partenaires internationaux par l'intermédiaire du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC) afin de partager pompiers et équipement en cas de besoin.

- Depuis 2010, Parcs Canada a pu obtenir les services d'un total de 643 travailleurs provenant d'organismes internationaux, fédéraux et provinciaux pour l'aider dans ses efforts de gestion des feux de forêt. Les organismes partenaires proviennent notamment de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Zélande.
- Depuis 2010, Parcs Canada a déployé un total de 283 membres d'équipe pour aider des partenaires provinciaux et internationaux, tels que l'Australie et les États-Unis, ce qui représente un total de 599 déploiements.

Parcs Canada soutient la recherche menée par les communautés sur l'intendance autochtone en matière de feux, y compris les pratiques de brûlage culturel visant à atténuer les répercussions des feux de forêt sur les communautés.

Gestion des actifs et des infrastructures

Infrastructures, biens essentiels et services municipaux

Parcs Canada est responsable d'infrastructures publiques essentielles à la santé, à la sécurité et au bien-être économique des Canadiens et des Canadiennes. Parcs Canada gère environ 400 kilomètres de la Transcanadienne et des centaines de kilomètres d'autres autoroutes, y compris l'atténuation des avalanches, le déneigement, les inspections, les réparations et le remplacement des surfaces routières, des murs de soutènement, des ponts et des ponceaux. Parcs Canada a investi massivement dans la réduction de la mortalité de la faune causée par les collisions de véhicules automobiles en clôturant des sections critiques de routes et en construisant des passages supérieurs et inférieurs pour maintenir la connectivité de l'habitat.



Passage de la faune dans le parc national de Banff

Parcs Canada fournit des corridors de navigation, une gestion essentielle de l'eau, une production d'électricité propre (hydroélectricité) et une atténuation des inondations à des millions de citoyens par l'intermédiaire de plus de 600 kilomètres de canaux et de voies navigables patrimoniaux au Québec, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, ainsi que des barrages et des ponts qui font partie de ces voies navigables, qui servent également de piliers du tourisme régional et des loisirs de plein air.

Parcs Canada offre des services semblables à ceux d'une municipalité dans les lotissements urbains, par exemple à Field (parc national Yoho), à Banff (parc national Banff), à Lake Louise (parc national Banff), à Jasper (parc national Jasper), à Wasagaming (parc national du Mont-Riding), à Waskesiu (parc national de Prince Albert) et à Waterton (parc national des Lacs-Waterton), ainsi que dans de nombreux autres endroits administrés par Parcs Canada, partout au pays. Ces services varient d'un endroit à l'autre et comprennent l'eau potable, le traitement des eaux usées, l'entretien des routes, le déneigement, ainsi que la collecte et l'élimination des déchets.

Gestion des biens immobiliers et des actifs

Les terres, les infrastructures et les actifs de Parcs Canada sont liés à la raison d'être de l'organisation, et leur intendance et leur mise en valeur permanentes sont au cœur de son mandat. En plus des infrastructures essentielles et des services municipaux, Parcs Canada gère des infrastructures non essentielles, comme des terrains de camping, des aires de stationnement, des terrains de golf, des terres agricoles, des centres d'accueil des visiteurs et d'autres bâtiments, qui contribuent à l'expérience des visiteurs et au tourisme.

Près d'un tiers du portefeuille des biens de Parcs Canada, y compris des nombreux actifs essentiels et importants pour la sécurité, sont actuellement en mauvais ou très mauvais état, et les travaux à effectuer reportés s'élèvent à 6,9 milliards de dollars. Parcs Canada doit également remplacer une grande partie de sa flotte vieillissante qui a largement dépassé sa durée de vie utile moyenne. Parcs Canada compte dans son inventaire 605 véhicules lourds essentiels à l'entretien de son réseau de 1200 kilomètres de grandes autoroutes et 267 navires. De plus,

Parcs Canada s'est engagée à réaliser la transition de sa flotte légère vers des véhicules à zéro émission d'ici 2030, et les investissements faits pour atteindre cet objectif soutiendraient les fabricants de véhicules canadiens tout en éliminant les émissions de gaz à effet de serre.



Parc national du Gros Morne

En tant que plus grand propriétaire foncier fédéral, Parcs Canada est responsable des politiques et de l'administration des opérations sur les biens immobiliers réalisées en son nom, de la délivrance des baux résidentiels et commerciaux, des licences, des permis spéciaux, de l'acquisition et de la disposition des terres des parcs et de la gestion des possibilités de développement potentiel. Parcs Canada a conclu plus de 9 000 ententes immobilières avec les bailleurs, principalement dans les parcs des montagnes, les lotissements urbains, le parc urbain national de la Rouge et le long des voies navigables et des canaux patrimoniaux en Ontario et au Québec, qui génèrent plus de 32 millions de dollars de revenus. En outre, Parcs Canada gère plus de 450 logements d'employés dans tout le pays, situés principalement dans les lotissements urbains et les régions éloignées ou nordiques, où les options de logement du secteur privé sont extrêmement limitées ou inexistantes pour soutenir les opérations de ces parcs.

ANNEXE A : Portraits provinciaux et territoriaux

Alberta

- 4 parcs nationaux / réserves
- 15 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 6 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 8 gares ferroviaires patrimoniales
- 4 rivières du patrimoine canadien



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux



Impact de Parcs Canada dans la province



2,22 milliards de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



20 894 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



25 736 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-24



167 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



55 088 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les
aires marines nationales de conservation)



3 819

nombre d'actifs
(en date de juin 2023)



6,45 milliards de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date
de juin 2023)



1 637

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



7,93 millions

visiteurs par année
(2023-2024)



100,78 millions de dollars

revenu annuel

(exercice financier 2023-2024)



57

communautés autochtones
engagées



0

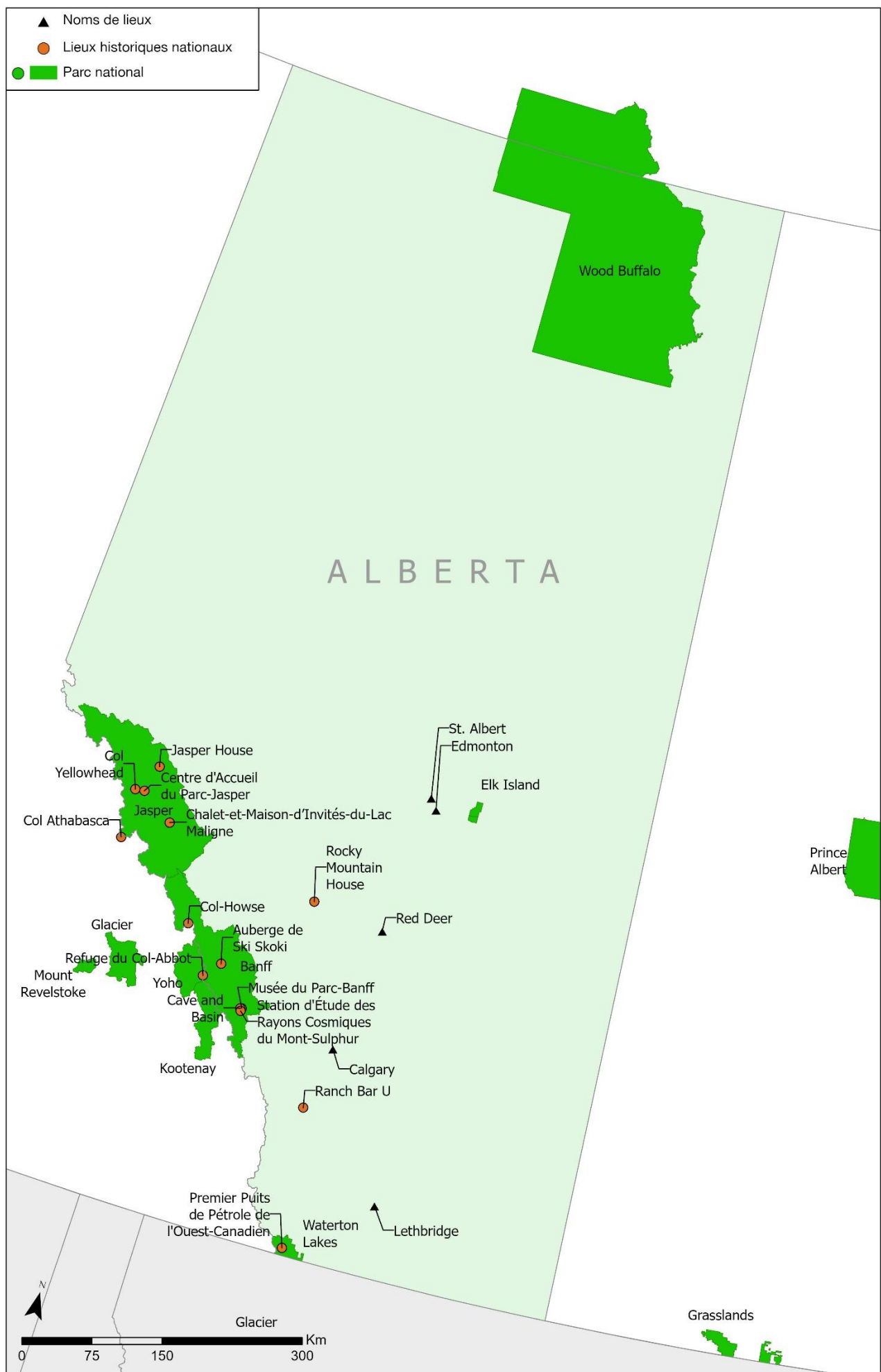
sites cogérés avec les
communautés autochtones



0

nouveaux parc nationaux ou aires
marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Colombie-Britannique



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux

- 7 parcs nationaux / réserves
- 1 aire marine nationale de conservation / réserve
- 13 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 3 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 21 phares patrimoniaux
- 16 gares ferroviaires patrimoniales
- 3 rivières du patrimoine canadien



Impact de Parcs Canada dans la province



810,04 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



8 126 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



11 082 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



75 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



9 777 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



1 341

nombre d'actifs

(en date de juin 2023)



1,68 milliards de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



870

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



3,89 millions

visiteurs par année

(2023-2024)



35,44 millions de dollars

revenu annuel

(exercice financier 2023-2024)



57

communautés autochtones
engagées



7

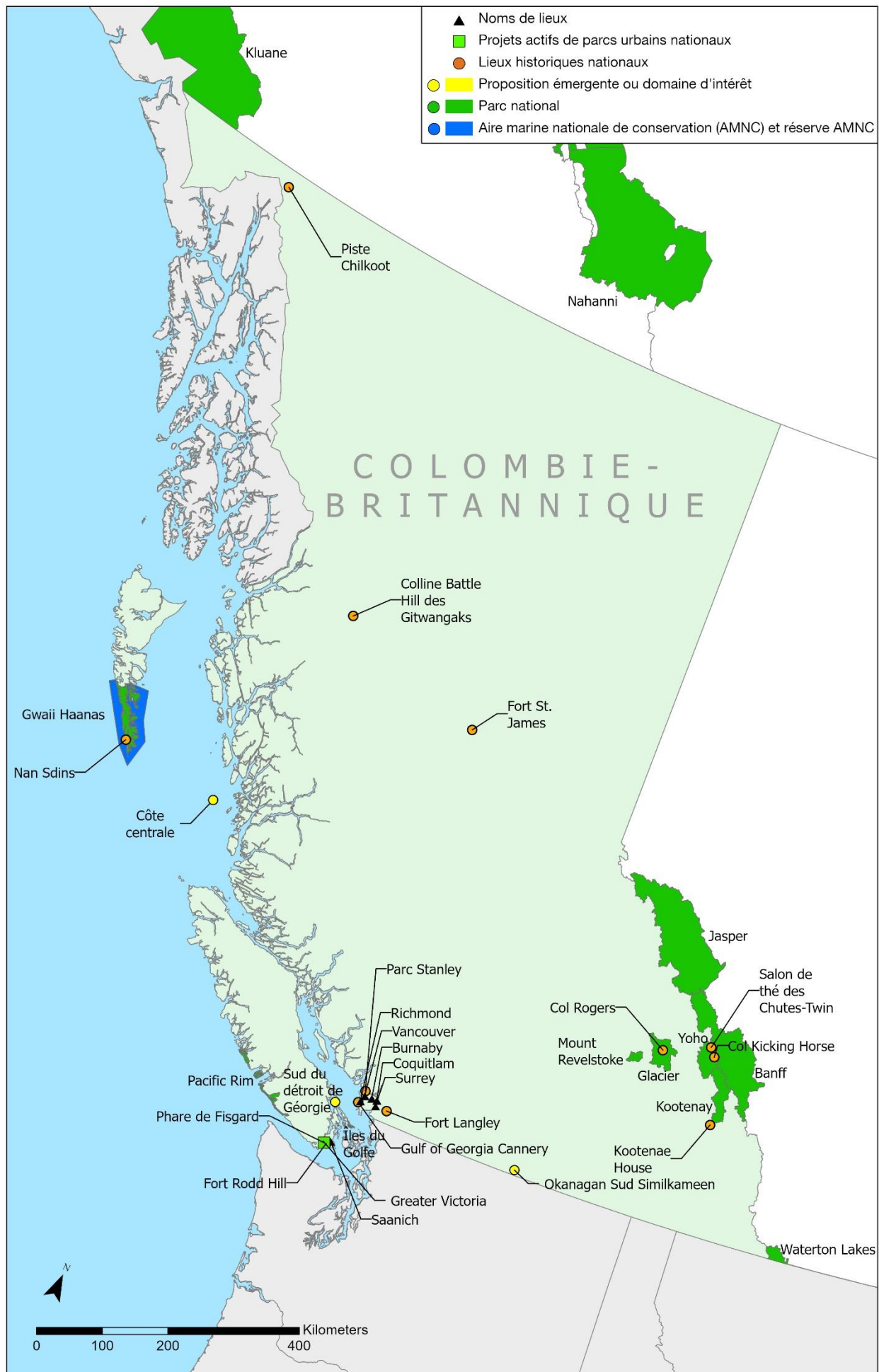
sites cogérés avec les
communautés autochtones



3

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Manitoba



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux

- 2 parcs nationaux / réserves
- 9 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 1 site du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 2 phares patrimoniaux
- 18 gares ferroviaires patrimoniales
- 4 rivières du patrimoine canadien



Impact de Parcs Canada dans la province



169,37 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



1 767 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



796 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



77 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



14 475 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



879

nombre d'actifs

(en date de juin 2023)



686,7 millions de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



398

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



407 691

visiteurs par année

(2023-2024)



6,53 millions de dollars

revenu annuel

(exercice financier 2023-2024)



20

communautés autochtones
engagées



1

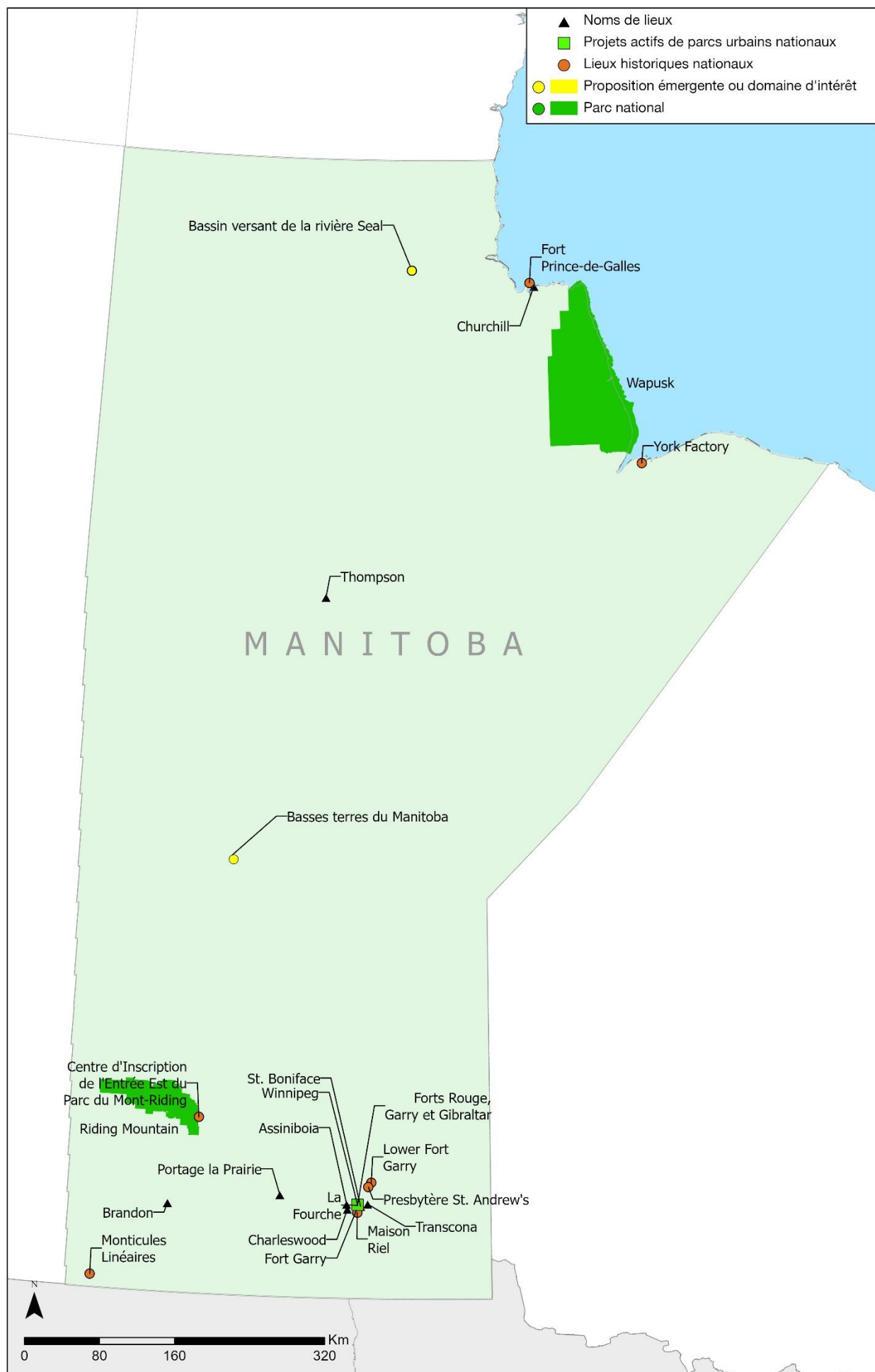
Site cogéré avec les communautés
autochtones



2

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Nouveau-Brunswick



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux

- 2 parcs nationaux / réserves
- 8 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 8 phares patrimoniaux
- 7 gares ferroviaires patrimoniales
- 3 rivières du patrimoine canadien



Impact de Parcs Canada dans la province



113,44 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



1 415 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



911 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



59 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



445 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



753

nombre d'actifs

(en date de juin 2023)



618,8 millions de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



304

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



559 528

visiteurs par année

(2023-2024)



5,4 millions de dollars

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



33

communautés autochtones
engagées



2

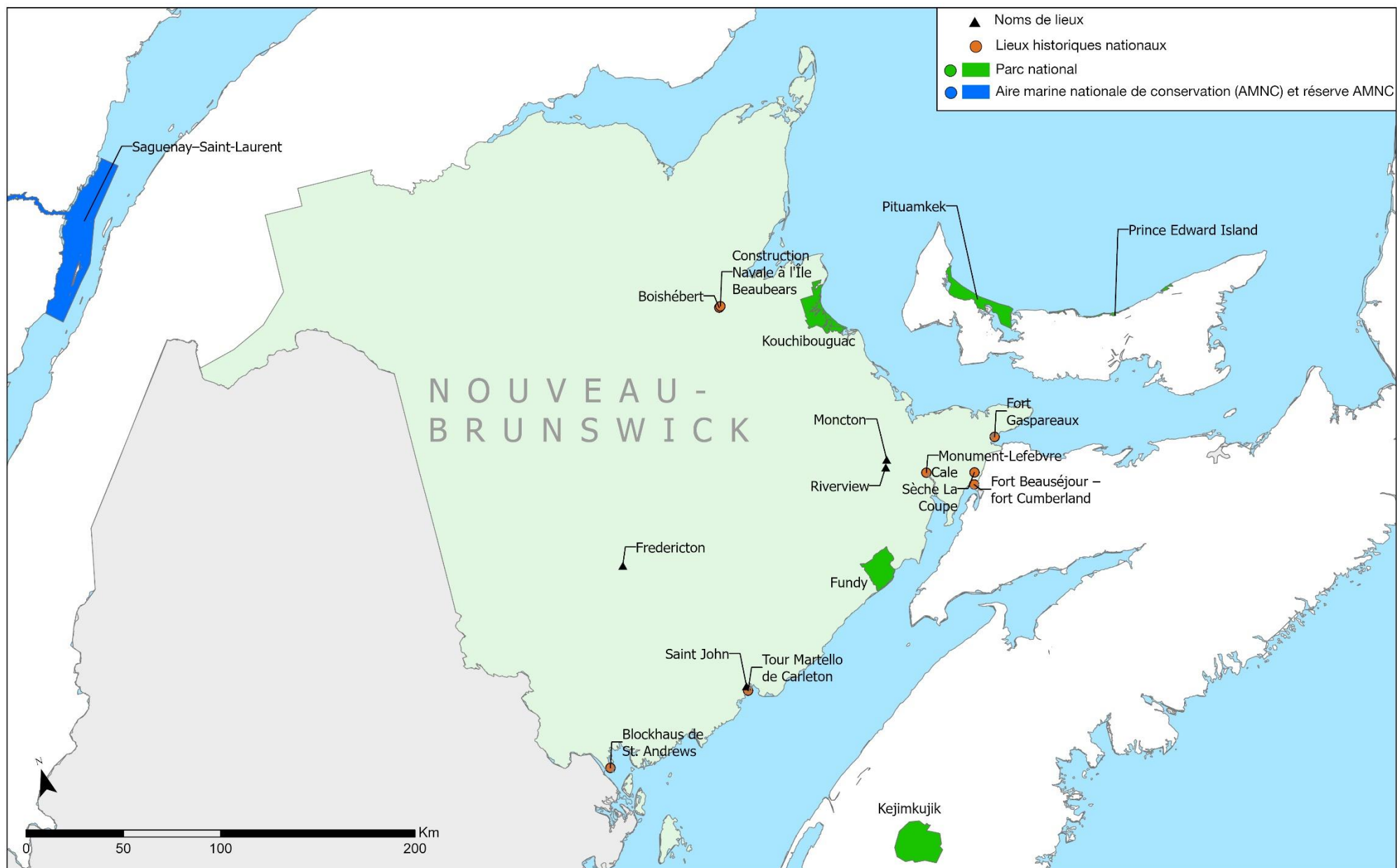
sites cogérés avec les
communautés autochtones



0

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Terre-Neuve-et-Labrador

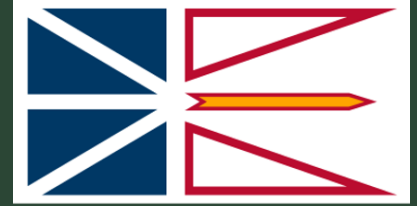


Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux

- 4 parcs nationaux / réserves
- 10 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 4 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 16 phares patrimoniaux
- 1 gare ferroviaire patrimoniale
- 2 rivières du patrimoine canadien



Impact de Parcs Canada dans la province



69,16 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



599 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



209 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



70 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



22 607 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



916

nombre d'actifs
(en date de juin 2023)



1,11 milliards de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



381

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



133 402

visiteurs par année
(2023-2024)



4,36 millions de dollars

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



8

communautés autochtones
engagées



2

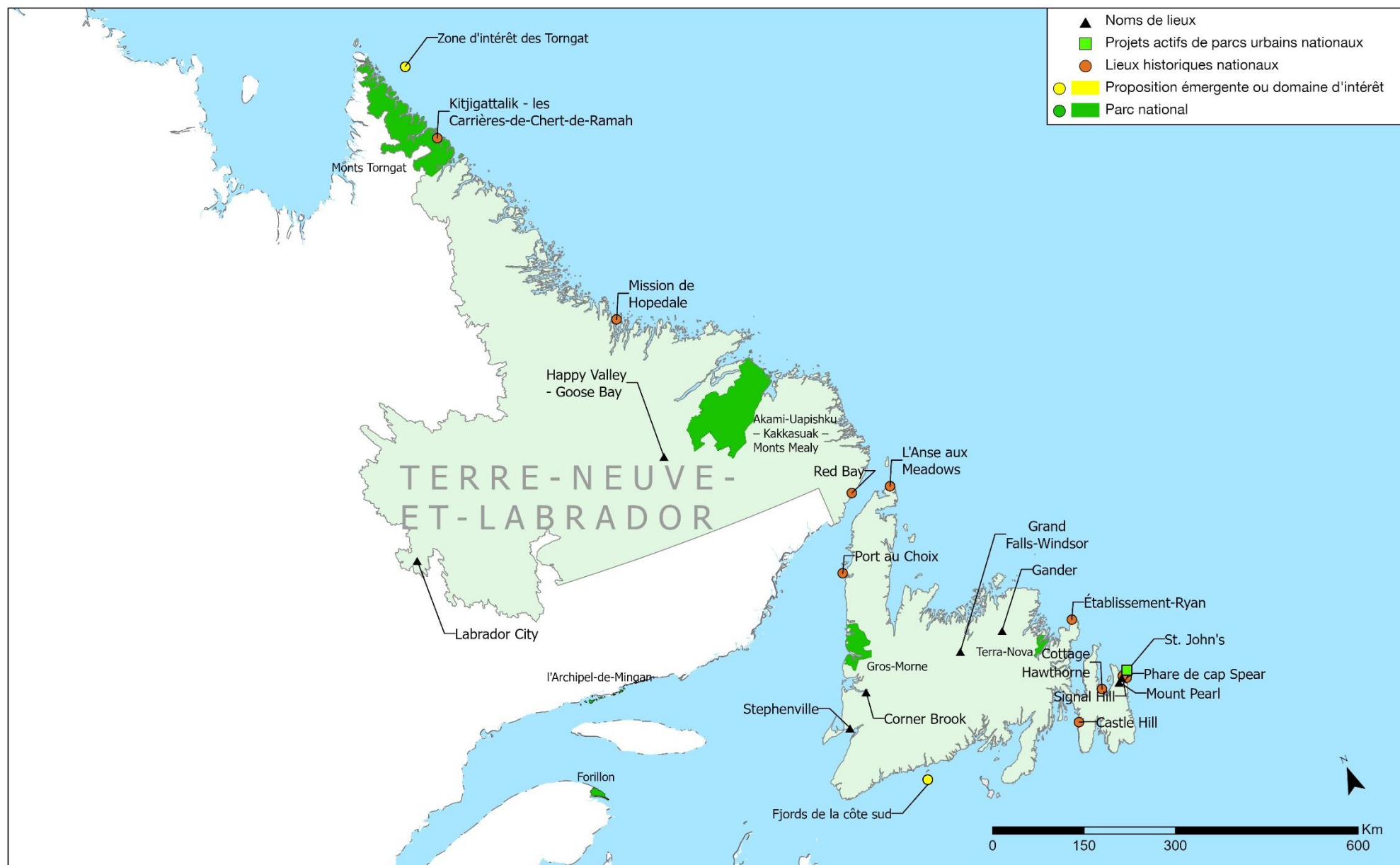
sites cogérés avec les
communautés autochtones



2

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Territoires du Nord-Ouest



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux

- 6 parcs nationaux / réserves
- 1 lieu historique national géré par Parcs Canada

Autres désignations :

- 2 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 2 rivières du patrimoine canadien
- 1 monument canadien



Impact de Parcs Canada dans le territoire



50,53 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



270 emplois

soutenus dans le territoire en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



0 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



6 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



89 431 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



372

nombre d'actifs

(en date de juin 2023)



412,2 millions de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



142

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



2 416

visiteurs par année

(2023-2024)



262 300 \$

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



31

communautés autochtones
engagées



7

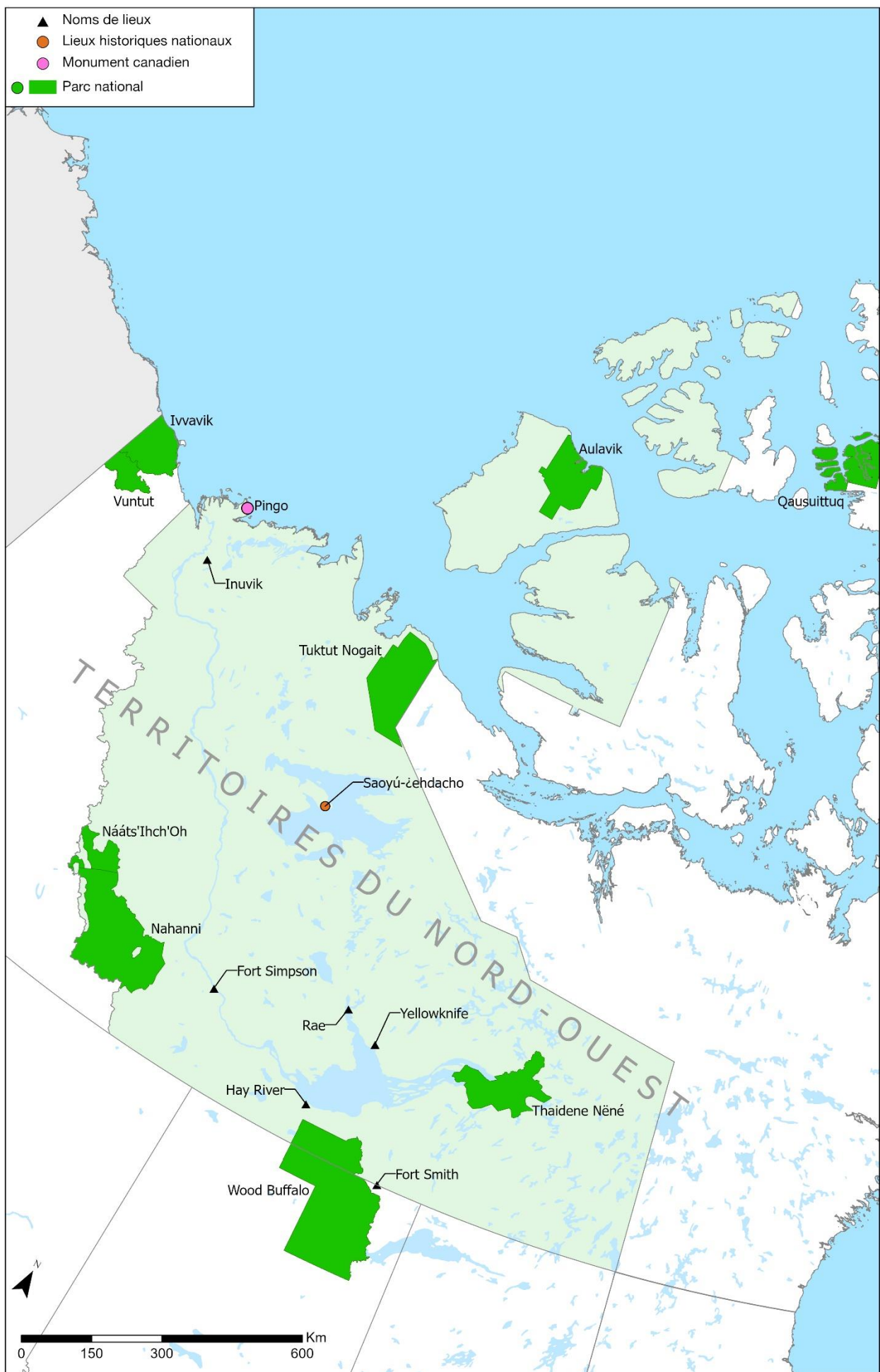
sites cogérés avec les
communautés autochtones



0

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Nouvelle-Écosse



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux

- 3 parcs nationaux / réserves
- 26 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 3 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 26 phares patrimoniaux
- 5 gares ferroviaires patrimoniales
- 2 rivières du patrimoine canadien



Impact de Parcs Canada dans la province



164,61 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



1 739 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



14 401 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



116 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



1 410 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



1403

nombre d'actifs
(en date de juin 2023)



1,9 milliards de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



710

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



1,39 millions

visiteurs par année
(2023-2024)



6,97 millions de dollars

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



20

communautés autochtones
engagées



0

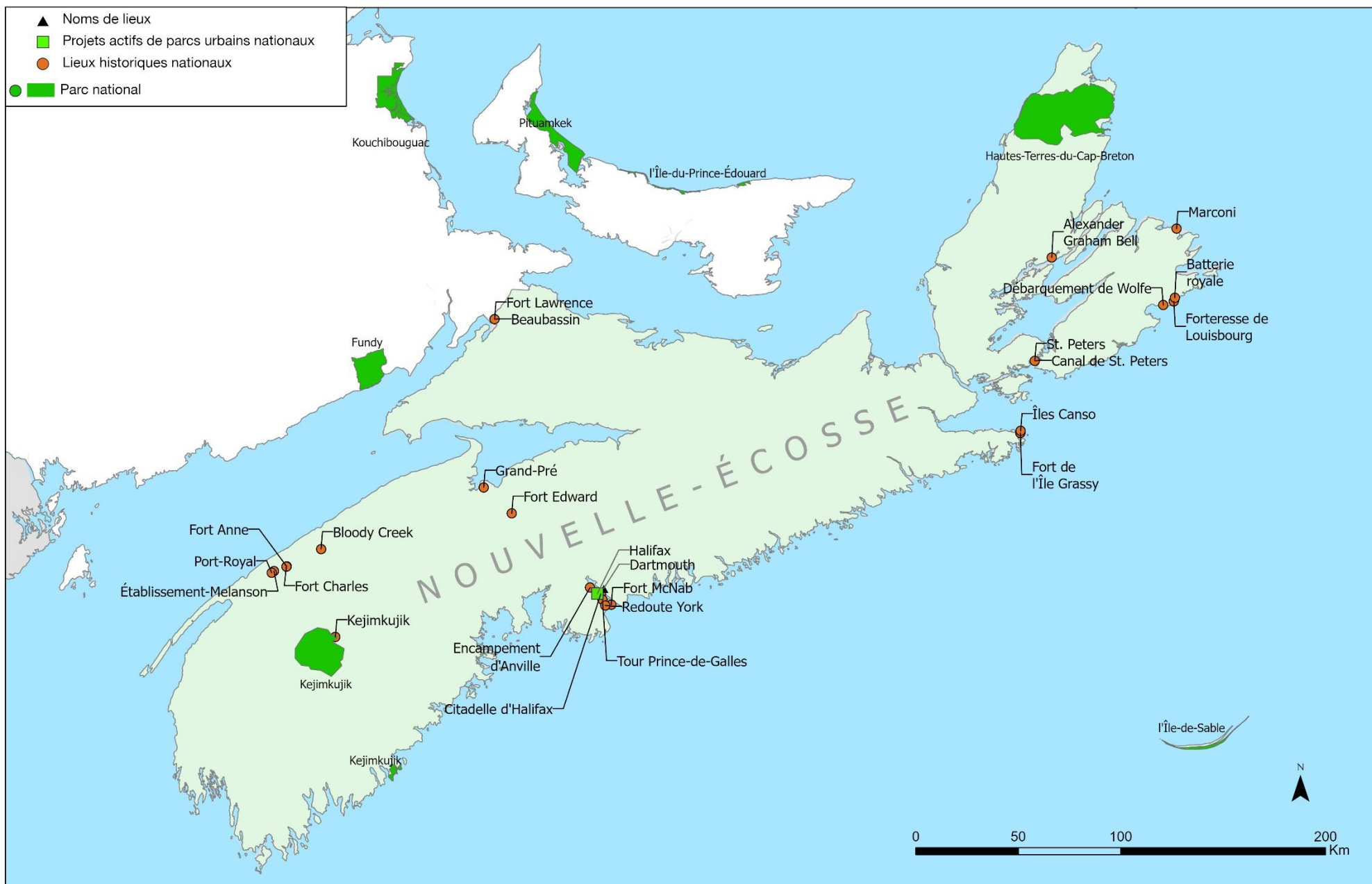
sites cogérés avec les
communautés autochtones



0

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Nunavut

- 5 parcs nationaux / réserves
- 1 aire marine nationale de conservation / réserve
- 1 lieu historique nationaux géré par Parcs Canada

Autres désignations :

- 3 rivières du patrimoine canadien



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux



Impact de Parcs Canada dans le territoire



16,04 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



77 emplois

soutenus dans le territoire en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



0 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



0 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



218 957 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



136

nombre d'actifs

(en date de juin 2023)



55,1 millions de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



78

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



383

visiteurs par année

(2023-2024)



959 047 \$

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



21

communautés autochtones
engagées



7

sites cogérés avec les
communautés autochtones



1

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Ontario

- 6 parcs nationaux / réserves / parc urbain
- 2 aires marines nationales de conservation / réserves
- 38 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 2 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 18 phares patrimoniaux
- 53 gares ferroviaires patrimoniales
- 12 rivières du patrimoine canadien



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux



Impact de Parcs Canada dans la province



978,12 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



7 668 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



10 294 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



382 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



13 030 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



4 583

nombre d'actifs
(en date de juin 2023)



11,33 milliards de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



1 416

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



2,51 millions

visiteurs par année
(2023-2024)



18,1 millions de dollars

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



57

communautés autochtones
engagées



0

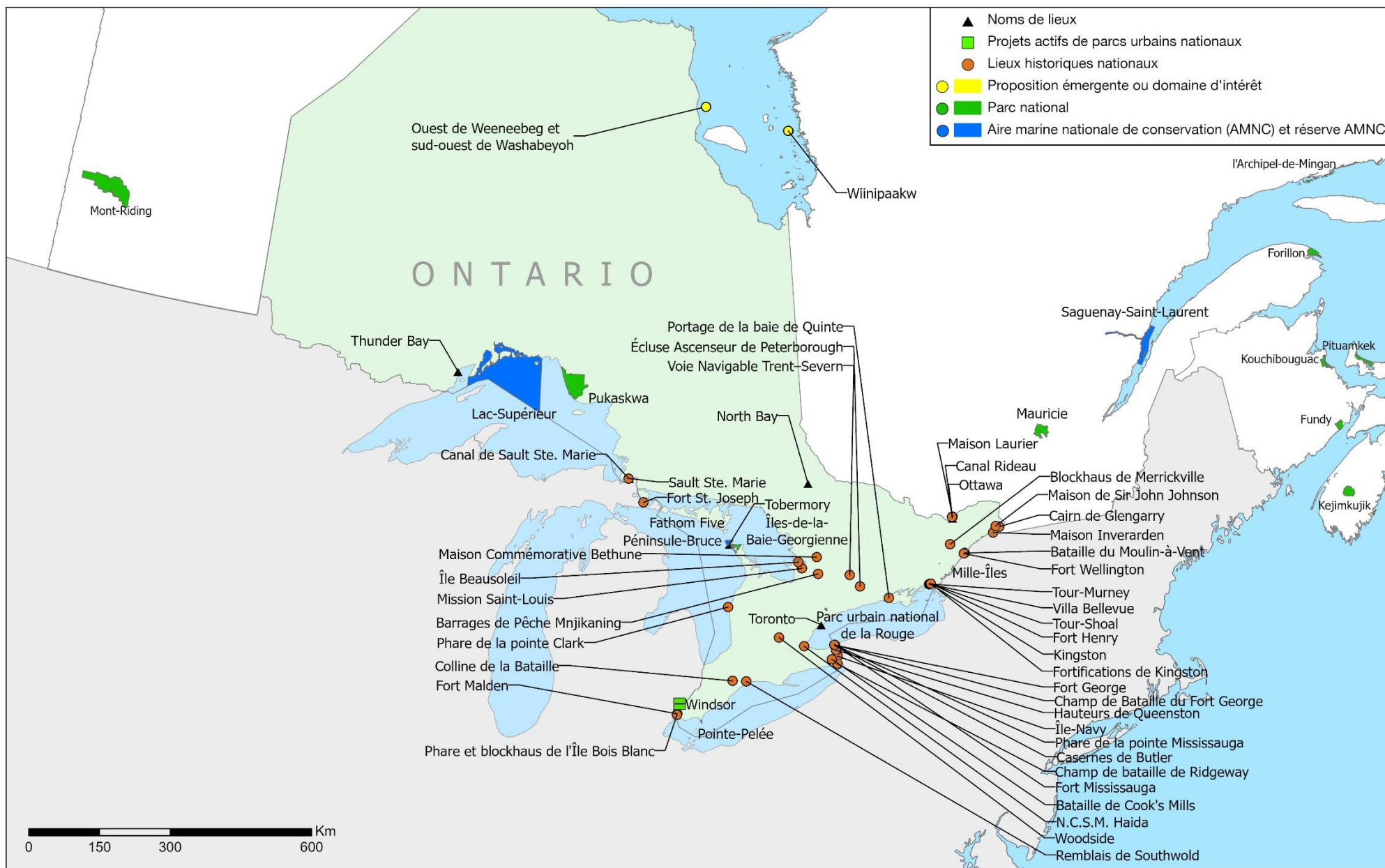
sites cogérés avec les
communautés autochtones



1

nouveau parc national ou
aire marine nationale de conservation
proposé

Tous les nombres sont approximatifs.



Île-du-Prince-Édouard

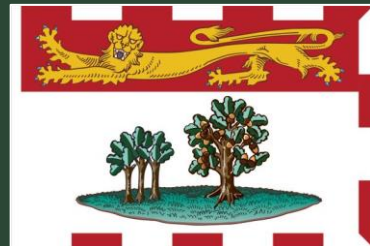
- 2 parcs nationaux / réserves
- 5 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 13 phares patrimoniaux
- 2 rivières du patrimoine canadien



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux



Impact de Parcs Canada dans la province



69,96 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



844 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



1 703 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



76 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



57 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



362

nombre d'actifs

(en date de juin 2023)



229,3 millions de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



195

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



821 918

visiteurs par année

(2023-2024)



3,84 millions de dollars

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



7

communautés autochtones
engagées



3

sites cogérés avec les
communautés autochtones



0

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Québec

- 3 parcs nationaux / réserves
- 1 aire marine nationale de conservation / réserve
- 30 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 3 sites du patrimoine Mondial de l'UNESCO
- 10 phares patrimoniaux et 40 gares ferroviaires patrimoniales
- 4 rivières du patrimoine canadien



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux



Impact de Parcs Canada dans la province



681,49 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



6 445 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



1 190 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



276 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



2 126 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



2 021

nombre d'actifs
(en date de juin 2023)



4,79 milliards de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



1,708

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



5,61 millions

visiteurs par année
(2023-2024)



8,98 millions de dollars

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



17

communautés autochtones
engagées



2

sites cogérés avec les
communautés autochtones



2

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Saskatchewan

- 2 parcs nationaux / réserves
- 10 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 11 gares ferroviaires patrimoniales
- 1 rivière du patrimoine canadien



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux



Impact de Parcs Canada dans la province



183,41 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



1 774 emplois

soutenus dans la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



0 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



31 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



4 605 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



1 163

nombre d'actifs
(en date de juin 2023)



688,9 millions de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



306

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



344 070

visiteurs par année
(2023-2024)



6,58 millions de dollars

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



22

communautés autochtones
engagées



1

Site cogéré avec les
communautés autochtones



0

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



Yukon

- 3 parcs nationaux / réserves
- 5 lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada

Autres désignations :

- 2 sites du patrimoine mondial de l'UNESCO
- 1 gare ferroviaire patrimoniale
- 4 rivières du patrimoine canadien



Parcs Canada
Portraits provinciaux /
territoriaux



Impact de Parcs Canada dans le territoire



29,41 millions de dollars

de contribution à l'économie (PBI)
de la province en 2023-2024

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale).



216 emplois

soutenus dans le territoire en 2023-2024.

(en fonction des dépenses totales à l'échelle nationale)



46 heures

offertes par des bénévoles locaux en 2023-2024



4 étudiants

pendant la haute saison estivale, juillet 2024

Parcs Canada en chiffres



36 075 km²

aire gérée

(y compris les parcs nationaux et les aires
marines nationales de conservation)



443

nombre d'actifs

(en date de juin 2023)



557,9 millions de dollars

infrastructure

(valeur de remplacement, en date de juin 2023)



135

employés (# ETP)

(pendant la haute saison estivale de juillet 2024)



132 372

visiteurs par année

(2023-2024)



874 465 \$

revenu annuel

(l'exercice financier 2023-2024)



9

communautés autochtones
engagées



4

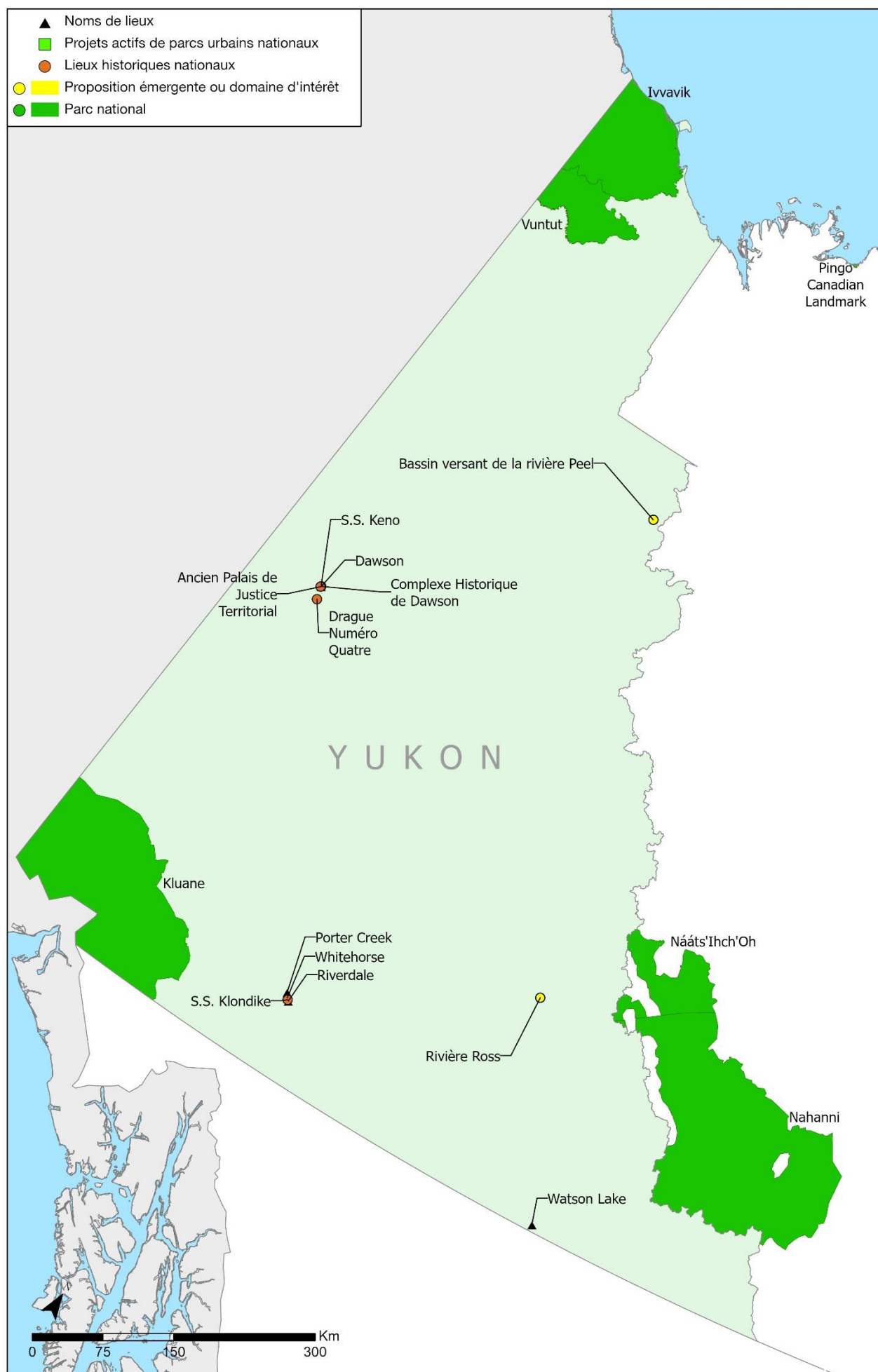
sites cogérés avec les
communautés autochtones



2

nouveaux parc nationaux ou
aires marines nationales de conservation
proposés

Tous les nombres sont approximatifs.



ANNEXE B : Principaux intervenants et partenaires

Parcs Canada travaille avec un large éventail d'intervenants et de partenaires pour réaliser son mandat. Des partenariats et des accords de collaboration ont été utilisés pour faciliter le travail de Parcs Canada dans pratiquement tous les domaines. Au cours des dernières années, Parcs Canada a fait de grands progrès pour ce qui est d'accroître et de diversifier ces collaborations.

Principaux intervenants invités à la Table Ronde du Ministre sur Parcs Canada (février 2025) :

- Access Now
- Assemblée des Premières Nations
- Association canadienne des régions de biosphère (ACRB)
- Association des musées canadiens
- Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP)
- Fédération canadienne de la faune (FCF)
- Conservation through Reconciliation Partnership
- Fondation David Suzuki
- Canards illimités Canada
- Coalition pour un budget vert
- Commission des lieux et monuments historiques du Canada
- Cercle d'intendance autochtone
- Initiative de leadership autochtone
- Association touristique autochtone du Canada (ATAC)
- International Council on Monuments and Sites Canada (ICOMOS)
- Inuit Tapiriit Kanatami
- Ralliement national des Métis
- Nature Canada
- Conservation de la nature Canada
- Fiducie nationale du Canada
- Oceans North
- Association l'industrie touristique du Canada (AITC)
- Sentier Transcanadien

ANNEXE C : Médias et canaux numériques

Parcs Canada offre du contenu numérique d'excellente qualité pour établir des liens avec les Canadiennes et les Canadiens, favoriser la mobilisation et accroître la sensibilisation et la compréhension à l'égard de ses efforts de conservation et de protection du patrimoine. À l'aide de médias et de canaux numériques, Parcs Canada amplifie sa portée, mobilise différents publics et établit des liens significatifs avec le public. Avec une présence numérique forte et croissante, Parcs Canada rejoint des millions de personnes au moyen de différentes plateformes : plus de 23 millions de visites par année sur son site Web, plus de 1,3 million d'abonnés à ses comptes de médias sociaux à l'échelle nationale et 2 millions d'abonnés au bulletin d'information électronique.

Le site Web et l'application mobile de Parcs Canada offrent des outils essentiels de planification de voyage et des expériences immersives, tandis que ses bulletins d'information électroniques et ses canaux des médias sociaux tiennent le public informé et engagé grâce à des récits fascinants, des mises à jour en temps réel et du contenu interactif. Le contenu vidéo demeure un puissant outil de narration qui stimule la mobilisation et met en valeur l'étendue du mandat de Parcs Canada.

Grâce à tous ces produits et canaux numériques stratégiques, diversifiés et inclusifs, Parcs Canada étend son impact en rejoignant les gens où qu'ils soient – à la maison en train de planifier leur prochaine aventure, dans un parc à vérifier les mises à jour sur l'état des sentiers ou en ligne à participer à des histoires de conservation. Ces canaux numériques fournissent de l'information en temps réel, inspirent l'exploration et favorisent l'établissement d'un lien plus étroit avec le patrimoine naturel et culturel du Canada.

661 k	256 k	429 k	~23 M /an	2 M	~250 k
					
Comptes nationaux			Sessions sur le site Internet	Abonnés à l'info-bulletin	Téléchargements de l'application mobile

Statistiques sur les médias et les canaux numériques pour les comptes nationaux :
661 000 abonnés Instagram, 256 000 abonnés X et 429 000 abonnés sur Facebook.
Environ 23 millions de visites de sites Web par année, 2 millions d'abonnés au bulletin électronique et environ 250 000 téléchargements de l'application mobile.

ANNEXE D : Parcs urbains nationaux



